



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

OCT 29 1992

Distr. GENERALE

A/47/414

30 septembre 1992

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Quarante-septième session
Point 78 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Problèmes et besoins spécifiques des pays en développement insulaires

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Chapitres</u>		
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
II. LA VULNERABILITE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES	7 - 52	4
A. Résultats économiques récents	8 - 28	5
B. Handicaps propres aux pays en développement insulaires	29 - 52	8
1. Chocs économiques	32 - 39	9
2. Capacité d'adaptation	40 - 44	11
3. Vulnérabilité et développement durable	45 - 52	12
III. OBSTACLES, DEFIS ET POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT	53 - 80	13
A. Problèmes de transport des pays en développement insulaires	55 - 57	14
B. Le défi des années 90 pour les pays insulaires en développement	58 - 62	14
C. Domaines où il existe des possibilités de développement pour les pays en développement insulaires	63 - 80	15
1. Exportations de services	66 - 70	16
2. La spécialisation modulable en tant que mode d'organisation de la production	71 - 75	17
3. Ressources marines des zones économiques exclusives	76 - 80	18
IV. MESURES A PRENDRE AUX ECHELONS NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL : RECOMMANDATIONS GENERALES	81 - 97	19

Annexe

Tableaux statistiques	25
-----------------------	----

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 45/202 en date du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale engageait les pays en développement insulaires à continuer d'adopter des politiques de développement qui leur permettent de surmonter leurs handicaps spécifiques, notamment par une approche intégrée de leur processus de développement dans des domaines comme la mise en valeur des ressources humaines, l'expansion de l'infrastructure physique et institutionnelle, l'exploitation des ressources et la diversification de la base de production. Au paragraphe 7, elle les engageait également à adopter des mesures pour protéger et remettre en état leur environnement et leur écosystème fragile, et au paragraphe 8 elle les invitait instamment à rechercher des arrangements de coopération régionale dans des domaines tels que la prévention des catastrophes, les services de transport interinsulaire et la sécurité.
2. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée générale engageait la communauté internationale à aider les pays en développement insulaires, afin de leur permettre de surmonter leurs problèmes spécifiques, notamment en accroissant le niveau de l'assistance technique et financière qu'elle leur fournit à des conditions de faveur ou sur une autre base appropriée et en les aidant à améliorer leur capacité institutionnelle et administrative ainsi qu'à mettre en valeur leurs ressources humaines et à développer leur secteur d'exportation.
3. Au paragraphe 11, l'Assemblée générale priait instamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'accroître son rôle central dans l'action spécifique menée au niveau mondial en faveur des pays en développement insulaires en s'en faisant le catalyseur, notamment en organisant et facilitant l'échange d'informations et de données d'expérience entre les régions, en coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, selon que de besoin.
4. Au paragraphe 12, elle priait le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses activités en définissant les problèmes propres aux pays en développement insulaires et en recommandant des mesures spécifiques en leur faveur, compte tenu des travaux déjà réalisés à ce sujet dans le cadre interorganisations, conformément au paragraphe 10 de la résolution 43/189, en particulier dans des domaines tels que l'applicabilité des indicateurs socio-économiques actuels aux pays en développement insulaires, les transports et les effets des catastrophes naturelles. Au paragraphe 13, elle le priait également d'accorder à ces pays, à l'aide des ressources existantes ou de ressources extrabudgétaires, des services consultatifs techniques dans les domaines suivants : examen périodique des résultats socio-économiques; évaluation et exploitation du potentiel marin; développement de services de transport interinsulaire; et constitution d'une base de données statistiques socio-économiques en vue d'améliorer les capacités de planification. Enfin, au paragraphe 16, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-septième session de l'application de cette résolution.
5. Afin d'aider le Secrétariat de la CNUCED à élaborer le présent rapport, le Secrétaire général de la CNUCED a pris deux initiatives : premièrement, en application du paragraphe 12 de la résolution, il a constitué un groupe

d'experts, réunis à titre individuel (comprenant également des représentants des institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales), et l'a chargé d'examiner l'évolution socio-économique récente des pays en développement insulaires ainsi que leurs perspectives de croissance et de développement; d'évaluer la nature et l'importance de leurs handicaps spécifiques; d'identifier les domaines dans lesquels ces pays sont susceptibles de se développer et disposent d'un avantage comparatif; et enfin de formuler des recommandations précises quant à l'action à mener aux niveaux national, régional et international. Le présent rapport s'inspire des observations du groupe sur ces points ainsi que du travail actuellement réalisé par la CNUCED au profit des pays en développement insulaires.

6. Deuxièmement, afin de pouvoir appliquer pleinement les paragraphes 6 à 8 de la résolution, le Secrétaire général de la CNUCED, responsable au premier chef de la mise en oeuvre, a demandé aux Etats membres de la CNUCED ainsi qu'aux organisations internationales et intergouvernementales de lui fournir des informations sur les mesures qu'ils ont prises pour donner effet à cette résolution. Les réponses reçues sont résumées dans un additif au présent rapport (A/47/414/Add.1), qui rend également compte de ce qu'a fait la CNUCED en ce qui concerne les services consultatifs visés au paragraphe 13 de la résolution.

II. LA VULNERABILITE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES*

7. Les pays en développement insulaires constituent un groupe hétérogène de pays qui diffèrent par leurs ressources naturelles, leur situation géographique par rapport aux principaux marchés et la superficie de leurs territoires terrestres et maritimes. En 1989, au moins 12 d'entre eux (Aruba, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Iles Vierges britanniques, Brunéi Darussalam, Iles Caïmanes, Chypre, Malte, Singapour, Iles Vierges américaines) avaient un PNB par habitant égal ou supérieur à 6 000 dollars EU, alors que 11 (Cap-Vert, Comores, Haïti, Kiribati, Maldives, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe, Iles Salomon, Vanuatu, Samoa et Tuvalu) étaient parmi les pays les moins avancés. En font partie l'Indonésie, avec une population de plus de 184 millions d'habitants, et les Philippines, avec plus de 62 millions d'habitants (ces chiffres et les suivants sont ceux de 1990); Sri Lanka, Madagascar, Cuba, la République dominicaine et Haïti, qui comptent de 5 à 20 millions d'habitants; la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Singapour, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et Maurice, peuplés de 1 à 5 millions d'habitants; et 42 pays de moins d'1 million d'habitants. Parmi ces derniers, 18 sont situés dans les Caraïbes, 17 dans le Pacifique, 5 dans l'Atlantique et l'océan Indien et 2 en Méditerranée. 38 d'entre eux ont moins de 300 000 habitants et 23 moins de 100 000 habitants 1/.

* Sauf indication contraire, les chiffres cités dans cette section sont tirés de l'annexe du présent rapport et d'un document publié en 1992 par le secrétariat du Commonwealth : Basic statistical data on Selected Countries (with population of less than 5 million).

A. Résultats économiques récents

8. Si l'on prend le PNB par habitant comme indicateur, la croissance des pays en développement insulaires au cours des années 80 a été inégale. Au cours de la période 1980-1989, le PNB par habitant a augmenté de 1 % par an dans 21 des 34 pays pour lesquels des données sont disponibles, tandis qu'il a enregistré un recul important - plus de 1 % par an - dans 8 autres pays (Jamaïque, Madagascar, Philippines, Trinité-et-Tobago, Bahreïn, Fidji, Sao Tomé-et-Principe, Vanuatu). Il a connu une croissance très rapide, plus de 4 % par an, dans les pays suivants : Maurice, Singapour, Antigua-et-Barbuda, Chypre, Grenade, Maldives, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie. Pour l'ensemble des pays en développement, la croissance annuelle moyenne du PNB par habitant au cours de cette période a été de 0,5 %.

9. Ces résultats économiques relativement favorables au cours d'une décennie considérée comme "perdue" pour le développement économique sont encourageants. Cependant, il ne faut pas accorder une trop grande importance à ces chiffres. La croissance annuelle moyenne du PNB par habitant sur 10 ans constitue un indicateur certes intéressant mais qui peut être trompeur.

10. Le PNB par habitant présente plusieurs inconvénients en tant qu'indicateur de la santé et des résultats économiques d'un pays. Outre ces inconvénients, qui sont les mêmes pour tous les pays en développement, dans les pays en développement insulaires cette croissance présente trois caractéristiques préoccupantes.

11. Premièrement, dans de nombreux cas, les forts taux de croissance du PNB par habitant ont été enregistrés par des pays ayant une croissance démographique très faible, ce qui indique que bon nombre de leurs habitants émigrent pour trouver du travail. Ainsi, sur les 8 pays en développement insulaires dont le PNB par habitant a enregistré la plus forte croissance, deux ont vu leur population diminuer au cours de la période 1980-1990, la croissance démographique n'a été que de 0,1 % par an dans un autre et elle a été d'environ 1 % dans trois autres.

12. L'émigration est une caractéristique de nombreux pays en développement insulaires. Dans certains pays, une véritable tradition d'émigration, parfois circulaire, s'est établie. Dans le Pacifique, davantage de ressortissants de Tokélaou, des Iles Cook et de Nioué vivent à l'étranger que dans leur pays; dans les Caraïbes, cela est également vrai d'Anguilla et de Montserrat, et peut-être de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Dominique; c'est également le cas du Cap-Vert. Sur les 30 pays en développement insulaires pour lesquels on dispose de données sur ce point, les taux récents de croissance démographique ont été inférieurs au taux d'accroissement naturel de la population dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Cap-Vert, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Tonga, Samoa-Occidentale, Antilles néerlandaises et Porto Rico (ces estimations sont fondées sur le taux de croissance démographique pour la période 1980-1990 et les plus récentes estimations des taux bruts de natalité et de mortalité).

13. Ce lien entre croissance économique et émigration soutenue caractérise l'évolution récente des pays en développement insulaires. Il révèle l'existence d'un problème; en effet, la plupart des gens émigrent afin de trouver du travail. L'émigration contribue par ailleurs à affaiblir les

capacités institutionnelles et l'esprit d'entreprise dans les pays en développement insulaires car elle est invariablement sélective et entraîne la perte des individus les plus qualifiés. Cela est particulièrement grave dans les petits pays, soit la majorité des pays en développement insulaires, car les capacités dont ils disposent sont déjà peu nombreuses au départ. Certes, les fonds rapatriés par les émigrés gonflent le PNB, mais ils ne sont pas forcément investis et dans certains pays, l'équilibre de la balance des paiements dépend dangereusement de transferts privés imprévisibles. En 1989, les transferts privés nets ont été supérieurs aux recettes d'exportation de produits finis pour le Cap-Vert, Samoa et Tonga et ont été équivalents à plus de 30 % de ces recettes pour la République dominicaine, Haïti, la Jamaïque, la Grenade et Vanuatu.

14. Ainsi, lorsque le taux de croissance du PNB par habitant est supérieur au taux moyen pour les pays en développement mais est associé à un niveau élevé d'émigration et à d'importants envois de fonds des travailleurs, il n'est pas synonyme de dynamisme économique.

15. Deuxièmement, les taux de croissance ont été relativement favorables au cours des années 80 dans la plupart des pays en développement insulaires, mais ils ont aussi été passablement instables d'une année sur l'autre. Cela a été le cas, en particulier, des économies des îles du Pacifique, dont la croissance a été "extrêmement instable" pendant cette période : en effet, ces pays ont enregistré d'importants accroissements ou reculs du PIB et des variations de 10 à 20 % du taux de croissance, et ce avec une régularité inquiétante 2/. Ce phénomène a également été observé dans les Caraïbes, où durant les années 80 les taux de croissance réels du PNB et du PNB par habitant ont été extrêmement inconstants 3/.

16. L'instabilité de la croissance économique des pays en développement insulaires révèle un autre trait caractéristique de ces pays, à savoir qu'ils sont extrêmement vulnérables en cas de chocs économiques importants ou de catastrophes naturelles.

17. Troisièmement, on peut se demander si la croissance économique enregistrée récemment par ces pays pourra se poursuivre dans les années 90 compte tenu des tendances qui se font jour dans l'économie mondiale et des problèmes écologiques qui les menacent.

18. Cette durabilité de croissance dépend de son origine, laquelle varie selon les pays, mais elle est dans tous les cas sujette à caution.

19. Les pays les plus petits et les plus isolés, situés dans le Pacifique, n'ont pour certains aucune source importante de revenus productifs et sont soit totalement, soit en très grande partie tributaires des revenus locatifs extérieurs 4/. Ces revenus locatifs extérieurs sont principalement constitués par l'aide et les envois de fonds des travailleurs, mais ils comprennent aussi les revenus de fonds d'affectation spéciale, les redevances des droits de pêche, le produit des ventes de timbres et les loyers des bases militaires.

20. Douze pays en développement insulaires sont de cette manière totalement ou en très grande partie tributaires des revenus locatifs extérieurs : Etats fédérés de Micronésie, Iles Marshall, Kiribati, Iles Mariannes septentrionales, Palau, Tuvalu, Nioué et Tokélaou; Tonga, Samoa, les Iles Cook

et Guam sont également largement tributaires de revenus locatifs extérieurs, mais ils sont aussi parvenus à trouver des sources intérieures de revenus productifs.

21. A l'autre extrême, quelques pays en développement insulaires, d'ordinaire les plus grands, ont des économies plus diversifiées. Il s'agit de la République dominicaine, de la Jamaïque, d'Haïti, de Trinité-et-Tobago, de Maurice et de Chypre. Un des facteurs de croissance dans les années 80 a été le développement d'une industrie manufacturière d'exportation, souvent dans des zones franches industrielles. Le cas le plus notable est celui de Maurice dont l'économie était, dans les années 60, basée sur la monoculture de la canne à sucre. Depuis la création de la zone franche industrielle, en 1970, le pays a procédé à un ajustement structurel et, en 1988, cette zone fournissait 33 % des emplois salariés, 88 % des emplois du secteur manufacturier, plus de 60 % des recettes brutes d'exportation et 15 % du PIB 5/. Les exportations de vêtements dans les plus grands des pays en développement insulaires des Caraïbes ont également enregistré une très forte expansion pendant les années 80. Elles ont été encouragées par le programme spécial des Etats-Unis (réglementations 807 et super 807 relatives à des positions du tarif douanier), qui permet aux pays de négocier, sur une base bilatérale, des niveaux d'accès pour leurs exportations de vêtements à destination des Etats-Unis, à condition qu'ils soient réalisés à partir de tissus et de coupes américains. La progression des exportations est également due aux avantages associés aux zones franches industrielles. En ce qui concerne la République dominicaine, Haïti et la Jamaïque, ces zones employaient 85 000, 33 000 et 17 000 personnes respectivement en 1988 et avaient attiré des investissements d'Asie orientale et des Etats-Unis.

22. Cette croissance du secteur manufacturier travaillant pour l'exportation est imputable à plusieurs facteurs : bas salaires, dévaluations et avantages fiscaux et financiers bien plus attrayants que ceux offerts par les autres pays en développement. Les exportations de textiles et de vêtements, souvent produits en sous-traitance, ont été particulièrement importantes et sont liées à l'accès préférentiel dont bénéficient ces pays sur les marchés de certains pays développés. La croissance de ce secteur peut être menacée par une modification des quotas d'importation dans les pays riches. Par ailleurs, les investissements font l'objet d'une concurrence intense.

23. Les îles minuscules et isolées du Pacifique et les pays plus grands et à économie plus diversifiée ne constituent pas la majorité des pays en développement insulaires. Pour ces derniers, la croissance des années 80 reposait sur les exportations de services, en particulier le tourisme et les services financiers, et de quelques produits de base.

24. De nombreux pays en développement insulaires, en particulier dans les Caraïbes, se sont spécialisés dans le tourisme. En 1989, les recettes du tourisme ont représenté plus de 75 % des recettes totales d'exportation dans 5 des 28 pays en développement insulaires ayant une population de moins de 5 millions d'habitants, et plus de 30 % dans 15 autres. Sur les 22 pays en développement insulaires pour lesquels des données concernant l'évolution de ces chiffres sont disponibles, les recettes du tourisme ont représenté une proportion plus forte des recettes d'exportation en 1989 qu'en 1980 dans 13 pays, et dans tous, à l'exception de Tonga et dans une moindre mesure de Malte, elles ont augmenté ou représenté à peu de choses près la même proportion des recettes totales d'exportation.

25. L'exportation de produits de base tient une place importante dans l'économie des pays en développement insulaires. Ces pays exportent les produits suivants : bananes, sucre, cacao, café, vanille, épices, muscade, poissons, bois et quelques minéraux - le cuivre et l'or (Papouasie-Nouvelle-Guinée), les phosphates (Nauru) et le pétrole (Bahreïn et Brunéi Darussalam).

26. Dans les pays en développement insulaires spécialisés dans les exportations de produits de base ou le tourisme, ou les deux, la dégradation de l'environnement (tant l'agriculture que le tourisme dépendent en effet de la sauvegarde des richesses environnementales) et la suppression des préférences commerciales (en particulier pour les bananes et le sucre) constituent les principales menaces au maintien de la croissance. En ce qui concerne le tourisme, la demande dans les différents pays en développement insulaires peut également être sensible aux brusques changements d'image.

27. Tout comme les pays en développement insulaires les plus petits et les plus isolés, ce groupe de pays dépend également beaucoup de l'aide étrangère au développement. En 1989, l'aide publique au développement a dépassé 100 dollars EU par habitant dans 26 pays en développement insulaires, alors que la moyenne pour l'ensemble des pays en développement était tout juste de 16 dollars EU par habitant (voir annexe, tableau 5).

28. Cette aide a permis à la plupart des pays en développement insulaires de maintenir des niveaux élevés d'investissement intérieur brut au cours des années 80, malgré une épargne intérieure brute relativement faible, et de compenser le déficit chronique de leur balance des paiements courants. Vu la mesure dans laquelle ces pays dépendent de l'aide publique au développement, on peut se demander si les résultats économiques apparemment bons qu'ils ont enregistrés récemment ne sont pas artificiels. Cette dépendance montre par ailleurs à quel point il est important pour le maintien de la croissance de ces pays d'appliquer des politiques d'aide intelligentes et efficaces qui leur évitent tout nouveau choc.

B. Handicaps propres aux pays en développement insulaires

29. L'instabilité de la croissance dans la plupart des pays en développement insulaires, l'incertitude qui pèse sur le maintien de cette croissance, et les faiblesses structurelles attestées par le grand nombre de leurs habitants qui émigrent à la recherche d'un emploi montrent que le principal problème de ces pays est leur vulnérabilité.

30. De nombreux autres pays en développement sont bien entendu eux aussi vulnérables, mais les pays en développement insulaires, en particulier les plus petits, souffrent en outre de handicaps spécifiques : caractère extrêmement ouvert de leur économie; dépendance excessive (c'est-à-dire absence de contrôle et d'influence sur les actions des autres États, des organismes d'aide et des grandes entreprises); vulnérabilité face aux catastrophes naturelles; faible capacité d'adaptation (en cas de chocs) et difficultés qu'ils rencontrent pour parvenir au développement durable du fait que leurs options économiques sont limitées et les richesses environnementales dont dépendent les secteurs clefs de leur économie menacées.

31. On peut définir une économie vulnérable simplement : a) c'est une économie qui est sujette à des chocs fréquents, imprévisibles et sur lesquels le gouvernement n'a aucun contrôle, et b) dont la capacité d'adaptation est

réduite dans la mesure où elle ne peut guère absorber seule les dommages causés par les chocs et reprendre une activité économique normale. Cette vulnérabilité est attestée par des fluctuations erratiques et imprévisibles des principaux indicateurs économiques. L'instabilité de la croissance dans les pays en développement insulaires est la manifestation d'une telle vulnérabilité.

1. Chocs économiques

32. Les pays en développement insulaires sont sujets à des chocs économiques dus au caractère ouvert de leur économie et à la forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur qui en résulte. Ils subissent aussi des chocs économiques liés à des catastrophes naturelles.

Chocs économiques extérieurs

33. La plupart des pays en développement insulaires ont de petites économies qui tendent donc à être extrêmement ouvertes, comme en témoigne leur ratio importations visibles/PIB, de l'ordre de 20 %. En 1989, sur les 30 pays en développement insulaires ayant une population inférieure à 5 millions d'habitants pour lesquels des données étaient disponibles, ce ratio dépassait 100 % dans 8 pays, 66 % dans 18 pays et 50 % dans 24 pays. Aucune donnée n'est disponible pour les plus petits pays en développement insulaires mais on peut supposer que ceux-ci ont une économie encore plus ouverte.

34. Du fait de l'extrême ouverture de l'économie des pays en développement insulaires, leur avenir dépend du commerce, de l'aide, des apports technologiques et de l'investissement extérieurs. Pour la même raison, ces pays, notamment les plus petits, sont aussi extrêmement exposés aux divers types de chocs économiques extérieurs, y compris : a) les fluctuations du cours et de la demande des produits de base; b) les modifications des règles d'accès aux marchés des pays développés; c) l'évolution de la demande de tourisme; d) les changements de politiques des pays hôtes à l'égard des travailleurs migrants ressortissants des pays en développement insulaires; et e) l'évolution des politiques d'aide.

35. En ce qui concerne les pays ayant une population inférieure à 5 millions d'habitants, il semblerait que l'instabilité des exportations de biens soit plus notable dans les pays en développement insulaires que dans les autres petits pays en développement. Sur les 74 pays pour lesquels des données sont disponibles, 18 pays en développement insulaires (sur un total de 34) avaient un indice d'instabilité de 20 % ou plus au cours de la période 1980-1990, alors que seulement 11 pays en développement non insulaires (sur 40) avaient un tel degré d'instabilité en matière d'exportations.

36. Pour la période 1980-1990, en ce qui concerne les pays en développement insulaires ayant une population inférieure à 5 millions d'habitants, l'instabilité des exportations était la plus forte dans les pays suivants : Comores, Maldives, Antigua-et-Barbuda, Cap-Vert, Iles Cook, Kiribati, Montserrat, Nauru, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Samoa-Occidentale, Antilles néerlandaises et Bermudes. A l'exception de Fidji, l'instabilité des exportations semble constituer un problème particulièrement aigu dans le Pacifique. Pendant les années 80, les termes de l'échange pour les îles du

Pacifique ne se sont pas détériorés comme cela a été le cas pour l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne, mais ont néanmoins été extrêmement instables 6/.

Chocs économiques dus à des catastrophes naturelles

37. Il est notoire que les catastrophes naturelles ayant des effets dévastateurs sont très fréquentes dans les pays en développement insulaires. Les cyclones tropicaux (ouragans et typhons), les éruptions volcaniques, les séismes et les glissements de terrain ont fait d'énormes dégâts matériels et d'innombrables victimes sur bon nombre d'îles. Cela est dû à plusieurs facteurs. Les cyclones tropicaux caractérisent essentiellement les mers chaudes et les régions côtières. Ils frappent les petites îles avec encore plus de force que les grandes où les mêmes vents perdent en intensité et en violence sur des masses de terre plus importantes et des mers tempérées. Les volcans, les séismes et les hautes chaînes montagneuses - dont les îles ne sont souvent que les sommets les plus élevés - se situent principalement dans des zones d'activité assez étroites, qui correspondent aux lignes de démarcation entre la quinzaine de plaques rigides de la lithosphère composant l'écorce terrestre. C'est le long de ces zones d'activité, sismique et volcanique, qui traversent les océans Pacifique, Indien et Atlantique, que se trouvent les îles, sommets et chaînes de montagnes sous-marines.

38. Au cours des dix dernières années, de nombreuses catastrophes se sont produites, qui ont toutes eu des effets économiques et sociaux néfastes. Par exemple, dans le Pacifique, des cyclones, suivis d'une période de sécheresse prolongée, ont endommagé les récoltes, canne à sucre et autres, à Fidji en 1983 et 1985. La production de sucre a chuté de plus de 40 %. En 1982, l'ouragan Isaac a détruit 50 % des habitations et 90 % de la récolte de bananes de Tonga. Dans les Caraïbes, l'éruption de la Soufrière sur Saint-Vincent a eu des effets dévastateurs; après les ouragans de 1980, les trois quarts de la population de la Dominique se sont retrouvés sans abri. A Sainte-Lucie, Grenade et Saint-Vincent, à trois reprises au cours des années 80, les récoltes de bananes, d'agrumes, de noix de coco et une bonne partie de l'infrastructure du pays ont gravement souffert. En 1989, les habitations et les récoltes de Montserrat ont été presque totalement détruites et des ouragans ont causé des dégâts très importants sur la plupart des autres îles des Caraïbes.

39. Les données les plus récentes qui permettent de mesurer l'impact économique des catastrophes naturelles montrent que sur les 25 pays les plus vulnérables pendant la période 1970 à 1989, 13 étaient des pays en développement insulaires : Montserrat, les Iles Cook, Vanuatu, Tokélaou, la Dominique, Sainte-Lucie, Antigua-et-Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, les Comores, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Jamaïque, Maurice et Tonga. En 1980, les dommages économiques dus à une catastrophe d'importance moyenne ont représenté 58 % du PNB pour Vanuatu (qui a connu quatre catastrophes au cours de cette période), 47 % pour la Dominique (trois), 40 % pour Sainte-Lucie (deux), 20 % pour les Comores (trois), 18 % pour Saint-Vincent-et-les Grenadines (deux), 13 % pour la Jamaïque (cinq), 10 % pour Maurice (quatre) et 10 % pour Tonga (cinq) 7/. Si les catastrophes naturelles importantes ne frappent pas que les pays en développement insulaires, elles constituent un problème particulièrement grave pour eux parce que leurs effets touchent tous les secteurs et sont souvent totalement dévastateurs. Les pays non insulaires les plus vulnérables semblent être ceux qui souffrent de la sécheresse.

2. Capacité d'adaptation

40. La faculté d'adaptation d'une économie est son aptitude à faire face à divers chocs et à réagir de manière créative en cas de modification de la situation extérieure. La capacité d'adaptation aux chocs économiques des pays en développement insulaires est réduite par plusieurs facteurs :

a) spécialisation rigide; b) superficie réduite; c) capacités institutionnelles limitées; d) manque d'infrastructure de réserve; et e) faible capacité de service de la dette.

41. L'exiguïté de leur économie est une des principales causes de leur faible capacité d'adaptation. Il existe certes d'autres petits pays en développement, mais les pays en développement insulaires sont extrêmement nombreux à être très petits, qu'il s'agisse de la population, de la superficie ou de l'économie \S /. S'agissant de la superficie, par exemple, le pays en développement non insulaire le plus petit, la Gambie (11 295 km²), est plus de dix fois plus grand que 34 des pays en développement insulaires énumérés au tableau 1 de l'annexe, alors que 12 seulement de ces pays (sur un total de 54) ont une superficie plus grande que celle de la Gambie.

42. Les grands pays peuvent absorber les effets d'une catastrophe naturelle localisée en répartissant son coût sur les secteurs de l'économie qui n'ont pas été affectés. Par contre, dans une petite économie, tous les secteurs ou régions sont en général affectés. Une catastrophe locale peut y prendre des dimensions nationales, car ses effets se font sentir partout. En outre, un grand pays aura des infrastructures de remplacement. Dans une petite économie, la plupart des installations nécessaires, même minimales, ne peuvent pas être utilisées à pleine capacité, et des installations de remplacement ne se justifient donc pas. Si le coût des infrastructures par habitant est élevé, le coût par habitant de la reconstruction le sera aussi.

43. Les pays en développement insulaires non seulement sont généralement très petits mais sont aussi, comme leur nom l'indique, des îles (l'insularité peut être définie par des indicateurs tels que le ratio côtes/superficie, ou par la mesure dans laquelle le climat subit des influences maritimes ou continentales). Dans de nombreux cas, l'insularité est également synonyme d'éloignement des principaux marchés et sources d'approvisionnement. A titre d'exemple, les îles des Caraïbes sont en moyenne à 700 km d'un marché de plus de 500 000 habitants; pour les îles de l'océan Indien, cette distance est de 1 800 km et pour celles du Pacifique central ou occidental de près de 3 000 km. De plus, la plupart des pays en développement insulaires sont constitués par des archipels, ce qui entraîne des coûts élevés de transport intérieur, des problèmes d'intégration nationale et d'administration et des infrastructures physiques et sociales très onéreuses (ou insuffisantes). Si la plupart de ces pays ont une faible capacité d'adaptation, c'est à la fois parce qu'ils sont petits et insulaires \S />.

44. Cette faiblesse se manifeste également dans le domaine financier, où une faible capacité de service de la dette s'accompagne d'une forte dépendance à l'égard de l'aide publique au développement et de difficultés pour obtenir des fonds extérieurs privés. La situation de ces pays sera difficile durant la décennie en cours si les flux d'aide se réduisent, si les préférences commerciales s'effritent et si les mesures protectionnistes des pays développés entravent la progression des exportations non traditionnelles. Ces

pays ont du mal à obtenir des ressources privées extérieures parce qu'il est onéreux de lever de petits emprunts et qu'ils n'ont ni le savoir-faire ni les capacités administratives nécessaires pour utiliser les marchés de capitaux internationaux.

3. Vulnérabilité et développement durable

45. Il est important d'envisager la vulnérabilité dans la perspective du développement durable. Un développement durable vise à allier bons résultats économiques, viabilité écologique et équité à tous les niveaux de développement 10/. L'objectif est de satisfaire les besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire les leurs 11/. Dans cette perspective, est vulnérable non seulement une économie sujette à des chocs fréquents auxquels elle n'est guère capable de s'adapter, mais aussi une économie incapable à long terme de subvenir aux besoins des générations futures.

46. Les pays en développement insulaires auront du mal à parvenir à un développement durable dans les années 90, non seulement parce que les sources principales de la croissance qu'ils ont enregistrée ces dernières années peuvent se tarir, mais également parce qu'ils risquent de connaître des problèmes écologiques. Ces derniers sont étroitement liés aux types de développement économique de ces pays et aux pressions qu'ils exercent sur l'environnement. Par ailleurs, la protection des richesses environnementales est indispensable à la poursuite de la croissance dans les secteurs économiques clefs.

Menaces pesant sur les ressources renouvelables

47. Les îles ont souvent un équilibre écologique fragile et leurs ressources renouvelables sont malheureusement menacées par le développement économique. Dans nombre de ces pays, l'agriculture se caractérise par des cultures de rapport à grande échelle destinées à l'exportation (ce qui reposait autrefois sur le système de plantations dans les Caraïbes et les îles de l'Atlantique et de l'océan Indien) et un secteur relativement moins important de cultures vivrières destinées à la consommation locale. Cette structure est en train de changer en raison de l'évolution des marchés mondiaux, des déséquilibres commerciaux, de la recherche de la sécurité alimentaire et de la croissance démographique. Les cultures destinées à l'exportation ont surtout progressé sur les bonnes terres, alors que la production de cultures vivrières s'est développée sur des terres de faible rendement. Il y a également déforestation car le bois et le charbon de bois constituent les seules sources d'énergie locales dans la plupart des petits pays en développement insulaires.

48. La mise en valeur des zones côtières, essentiellement pour le tourisme et l'agriculture, a conduit à une utilisation anarchique des plages, des terres humides et des mangroves, ainsi qu'à l'emploi intensif d'engrais et de pesticides.

49. Enfin, on presse les îles de fournir des sites pour l'immersion des déchets, des centres de transbordement en eau profonde, des ports de plaisance et autres installations en mer qui toutes sont néfastes sur l'environnement. Ces activités peuvent à court terme être économiquement intéressantes, mais elles peuvent aussi, à long terme, rendre la vie impossible sur certaines

îles. Il est particulièrement difficile pour les pays en développement insulaires, compte tenu de la fragilité de leur écosystème, de trouver un équilibre entre la croissance économique et la satisfaction des besoins fondamentaux d'une part et la protection et le développement des ressources naturelles d'autre part.

Épuisement des ressources non renouvelables

50. Dans certains pays, les ressources non renouvelables seront épuisées d'ici à la fin du siècle. C'est le cas des pays suivants : Trinité-et-Tobago (pétrole); Nauru (phosphates); Bahreïn (pétrole); Bahamas et Iles Turques et Caïques (argonite) et Fidji, Iles Salomon et Vanuatu (or).

Ecosystèmes rares

51. Les fragiles écosystèmes insulaires se sont souvent développés dans l'isolement. Des écosystèmes rares se sont ainsi constitués qui font partie du patrimoine génétique mondial, mais peuvent être ravagés par des épidémies venant de l'extérieur. Les îles jouent également un rôle important dans la biodiversité à l'échelle mondiale. On estime que les neuf dixièmes de la centaine d'espèces d'oiseaux qui ont disparu au cours des quatre derniers siècles étaient des espèces insulaires 12/.

Réchauffement de la planète et élévation du niveau des mers

52. L'élévation du niveau des mers liée au réchauffement de la planète pose un problème particulièrement dramatique aux atolls coralliens peu élevés. Les îles les plus menacées sont les Maldives, Tuvalu, Kiribati, Tokélaou, les Iles des Cocos (Keeling), les Iles Cook septentrionales, et certaines des Iles de Tonga et des Caraïbes. Leur faible altitude signifie que la moindre élévation du niveau de la mer entraînera des pertes de terres proportionnellement très importantes. D'autres îles seront cependant affectées par un réchauffement de la planète, en particulier s'il entraîne de nouveaux cyclones.

III. OBSTACLES, DEFIS ET POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT

53. Les pays en développement insulaires, en particulier lorsqu'ils sont petits et isolés, sont handicapés par toute une série de problèmes : vulnérabilité aux catastrophes naturelles, manque de ressources naturelles, fragilité de l'écosystème, épuisement des ressources non renouvelables, coûts élevés des infrastructures et de la fourniture de services publics (coûts alourdis par l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle), population composée en grande partie de jeunes et de personnes âgées (en raison de l'émigration), manque de personnel qualifié tant commercial qu'administratif (dû à l'émigration et au peu de compétences disponibles localement), marché interne très limité, forte dépendance vis-à-vis des importations et, pour certains d'entre eux, grave problème d'approvisionnement en eau douce. Ces handicaps limitent les possibilités de développement.

54. Les problèmes de transport et de communications compromettent en outre sérieusement le potentiel de développement des pays en développement insulaires. Beaucoup de petits pays isolés sont particulièrement défavorisés à cet égard.

A. Problèmes de transport des pays en développement insulaires

55. L'isolement et la petite taille engendrent des frais de transport élevés dans de nombreux pays en développement insulaires, ce qui gonfle le coût des importations et grève les recettes d'exportations. Dans la plupart des petits pays en développement insulaires, le faible volume de chaque expédition et le déséquilibre quantitatif fréquent entre exportations et importations maintiennent les frais de transport à un niveau élevé. En outre, les progrès techniques réalisés dans les transports aériens et maritimes, marqué par l'apparition des longs courriers gros porteurs et la conteneurisation accrue du transport maritime, permettent de réaliser des économies sur le volume des cargaisons, mais font que les pays en développement insulaires qui n'ont que peu de marchandises à transporter, sont laissés totalement à l'écart des grandes lignes maritimes, ou au mieux très mal desservis. Au demeurant, plusieurs des petits pays en développement insulaires n'ont pas d'installations en eau profonde pour accueillir les gros navires, et la mise en place d'une liaison entre ces pays et le grand port le plus proche entraînerait des frais de transport supplémentaires. Le fait que les échanges avec l'extérieur soient fragmentés en petites cargaisons, en particulier pour ce qui est des importations, transportées par de nombreux navires, affaiblit la position des petits pays en développement insulaires isolés vis-à-vis des fournisseurs et des transporteurs qui sont ainsi en mesure de majorer le prix du transport. En fait, la dépendance virtuelle de nombre de ces pays vis-à-vis d'un seul mode de transport échappant à leur contrôle constitue pour eux un problème majeur.

56. Un autre aspect du problème que connaissent de nombreux pays en développement insulaires dans le domaine des transports est qu'ils sont en archipels. Le développement des îles périphériques est gravement entravé par l'insuffisance des services de transport entre les îles, en déclin depuis les années 70 ^{13/}. Les navires qui assuraient la liaison entre les îles quittaient les villes portuaires chargés de biens de consommation et revenaient avec des produits primaires tels que le coprah, les bananes et des produits frais. Ils transportaient aussi des passagers dans les deux directions. La faiblesse des investissements dans les transports maritimes a entraîné une détérioration du service, et il n'y a maintenant plus assez d'embarcations pour transporter les produits de la terre et accueillir les passagers, ce que de plus en plus les insulaires jugent inacceptable.

57. Quand la fiabilité des services de transport a commencé à décliner, la dépression économique s'est rapidement installée dans les îles périphériques. A la fin des années 80, un très grand nombre de communautés insulaires étaient, du point de vue économique et social, plus défavorisées qu'elles ne l'avaient jamais été au cours de leur histoire récente.

B. Le défi des années 90 pour les pays insulaires en développement

58. Les conséquences économiques des handicaps dont souffrent les pays en développement insulaires, notamment leurs problèmes de transport, ne sont ni fixes ni statiques. Avec la présente décennie et l'évolution du système d'échanges, ces pays, en particulier les plus petits, sont confrontés à de nouveaux défis.

59. Le fait que les pays en développement insulaires ne sont guère attrayants pour les investisseurs étrangers est susceptible d'entraîner leur marginalisation dans l'économie mondiale. Bien que la mondialisation de la production soit universelle, il est extrêmement improbable que la plupart des pays insulaires en développement, en particulier les petits, constituent leurs propres sociétés transnationales, avec un siège et des établissements dans les îles; il est par contre probable que la plupart des sociétés transnationales établies dans les pays développés et d'autres pays en développement considéreront nombre de ces pays, en particulier les petits, comme quantité négligeable aux fins de leurs stratégies mondiales.

60. Les pays en développement insulaires pourraient aussi être affectés par l'apparition et l'évolution de grands groupements économiques régionaux. Nombre de ces pays craignent qu'au fur et à mesure que la Communauté économique européenne (CEE) évoluera, l'aide qu'elle apporte aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ne diminue. Les pays en développement insulaires des Caraïbes sont aussi très préoccupés par la forme que prendra la Zone de libre-échange nord-américaine (North American Free Trade Area - NAFTA) et par l'évolution future de l'Entreprise for the Americas Initiative. Une NAFTA qui réaliserait le libre-échange sans préserver d'une manière ou d'une autre les avantages conférés par la Carribean Basin Initiative (CBI) nuirait aux pays qui en sont bénéficiaires. Ceci entraînerait aussi une réduction de l'avantage préférentiel dont bénéficient les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes en concurrence directe avec le Mexique sur les marchés à l'exportation et s'agissant d'attirer les investisseurs. Un changement de la position relative du Mexique et des pays de la CBI se produirait non parce que ces derniers verraient leur accès aux marchés réduit mais parce que leurs concurrents mexicains verraient le leur élargi 14/.

61. Enfin, si la mondialisation de la production et l'apparition de grands blocs économiques régionaux risquent de menacer les pays en développement insulaires, en particulier les petits, de nouvelles manières d'organiser la production et de se positionner dans l'économie mondiale dans les années 90 ouvrent de nouvelles possibilités à nombre de ces pays.

62. L'importance croissante de la "spécialisation modulable" en tant que mode d'organisation de la production devrait permettre aux pays en développement insulaires de devenir moins vulnérables en adoptant une stratégie de positionnement à l'exportation qui fait appel à divers petits producteurs, adaptables mais spécialisés. Pour mettre cette stratégie en oeuvre, il est extrêmement important d'investir dans les infrastructures non physiques à forte intensité d'information et dans la mise en valeur des ressources humaines 15/.

C. Domaines où il existe des possibilités de développement pour les pays en développement insulaires

63. Lorsqu'on évalue les possibilités de développement des pays en développement insulaires et les atouts qu'ils peuvent avoir à cet égard au niveau international, il ne faut pas oublier que le potentiel de développement ne réside pas simplement dans la dotation en facteurs (exprimée par la notion traditionnelle d'avantage comparatif), mais aussi dans la création de facteurs (exprimée par la notion plus dynamique d'avantage compétitif). La création de facteurs dépend des politiques gouvernementales susceptibles de moderniser les

facteurs (par exemple les établissements d'enseignement, les instituts de recherche et les infrastructures), et, plus généralement, d'un environnement qui favorise le dynamisme technologique 16/.

64. Pour promouvoir l'avantage compétitif, les gouvernements pourraient notamment mettre en oeuvre des politiques : a) d'amélioration de l'administration des politiques afin de maintenir un cadre macro-économique et un système d'incitations appropriés, de manière à mieux utiliser les ressources, à réduire au minimum la fuite des capitaux et à encourager les travailleurs qualifiés à rester; b) de mise en valeur des ressources humaines, notamment de promotion des capacités autochtones de création d'entreprises et d'éducation écologique; c) d'investissement dans les infrastructures, en particulier dans les transports et les télécommunications; et d) de gestion prudente de l'environnement.

65. C'est dans une stratégie souple, bien ciblée et tournée vers l'extérieur et la recherche des créneaux à forte valeur sur les marchés d'exportation que réside le plus grand potentiel de développement des pays en développement insulaires. D'une manière générale, on peut dire que : a) les services ont, dans les pays en développement insulaires, un fort potentiel de croissance à l'exportation, et b) une spécialisation modulable, en tant que mode d'organisation de la production au sein des unités économiques, devrait permettre à ces pays d'améliorer leur compétitivité internationale et leur capacité d'adaptation aux chocs et aux changements extérieurs. Enfin, il convient de souligner que les pays qui disposent des terres adéquates ne doivent pas négliger l'agriculture, et que tous doivent évaluer la possibilité d'exploiter les ressources marines de leur zone économique exclusive.

1. Exportations de services

66. Les caractéristiques particulières des services, notamment les facteurs qu'ils contiennent, doivent être prises en considération lorsque l'on évalue la possibilité de promouvoir les exportations de services 17/. Nombre de pays en développement insulaires ont un avantage comparatif - et peuvent acquérir un avantage compétitif - dans les types de services impliquant un mouvement transfrontière de consommateurs vers les producteurs de services, ou un mouvement transfrontière de main-d'oeuvre (équipages de navire ou ouvriers du bâtiment, par exemple). Les types d'activités de services comprennent le tourisme, la formation et l'enseignement (par exemple les facultés de médecine à l'étranger), les activités financières offshore et la constitution de sociétés, et la saisie électronique de données.

67. On a montré que le tourisme et les activités financières offshore pouvaient favoriser le développement dans divers pays en développement insulaires, petits et grands. Les Bermudes sont le leader mondial sur le marché captif de l'assurance, et dans plusieurs îles des Caraïbes, il y a plus de sociétés enregistrées que d'habitants adultes. Les activités bancaires offshore sont développées aux Bahamas, dans les Iles Caïmanes et à Vanuatu. La constitution de sociétés offshore est importante dans les Iles Vierges britanniques, dans les Iles Turques et Caïques, à Montserrat, Anguilla, Curaçao (Antilles néerlandaises) et aux Iles Cook. En 1991, il y avait plus de 50 000 sociétés commerciales internationales enregistrées dans les Iles Vierges britanniques, un territoire qui compte 17 000 habitants. Les Bahamas, les Bermudes, Chypre, Maurice, les Antilles néerlandaises et Vanuatu tirent profit de la libre immatriculation des navires (pavillons de complaisance) et les Maldives s'efforcent d'instituer cette activité.

68. Il existe des possibilités considérables de renforcer les liens entre le tourisme et d'autres secteurs de l'économie nationale, non seulement dans le domaine des services mais aussi dans des domaines tels que l'agriculture et les produits manufacturés, l'industrie, l'artisanat, la production alimentaire, les matériaux de construction et la confection. C'est par un "nouveau tourisme" (fondé sur la créativité humaine, l'innovation et la sensibilité à l'environnement) plutôt que par le tourisme de masse traditionnel que l'on pourra le mieux réaliser le potentiel existant à cet égard.

69. L'environnement et l'exotisme uniques des îles tropicales sont les éléments de base du tourisme, mais certains pays en développement insulaires ont été en mesure d'exploiter certains types de tourisme en raison de caractéristiques particulières, par exemple des eaux propices à la navigation de plaisance (les Bahamas, les Iles Vierges, le Cap-Vert, par exemple); d'autres (la Dominique, la Grenade et les Seychelles) ont développé l'écotourisme sur des îles où la nature est luxuriante. La proximité d'un vaste marché en Amérique du Nord est un avantage majeur pour nombre d'îles des Caraïbes et le patrimoine culturel peut jouer un rôle important dans le Pacifique. Une gestion rationnelle de l'environnement est indispensable pour assurer la durabilité de l'activité touristique.

70. La stabilité politique, qui a généralement régné dans les pays en développement insulaires (avec certaines exceptions notables : la Grenade en 1983, Fidji en 1987, Trinité-et-Tobago en 1991, et Haïti) est une condition sine qua non du succès des activités touristiques et financières offshore. Pour établir un centre financier offshore, il faut aussi de bons systèmes de télécommunications, une proximité avec la richesse et une relation de confiance entre les investisseurs étrangers et les opérateurs offshore (banques, compagnies d'assurance, sociétés fiduciaires) installés dans les îles. La corruption (blanchiment d'argent sale), les menaces de nationalisation ou les restrictions à la libre entreprise ou au rapatriement des bénéficiaires peuvent gravement affecter cette confiance.

2. La spécialisation modulable en tant que mode d'organisation de la production

71. Les principales caractéristiques de la spécialisation modulable en tant que stratégie de production et d'organisation de la production sont les suivantes : a) adaptabilité des systèmes de production à l'évolution de la demande; b) conception des produits en fonction de certains segments du marché; c) capacité d'innover en permanence en ce qui concerne tant les procédés que les produits; d) maintien du fonds de roulement au minimum, notamment par la production en flux tendu, la qualité et le "sur mesure"; e) accent mis sur l'apprentissage continu au sein des entreprises, et collecte permanente par chaque entreprise d'informations sur ses fournisseurs, ses marchés et ses concurrents; f) dans l'entreprise, la main-d'oeuvre est considérée comme un actif plutôt que comme un coût - en ce qu'elle est dépositaire de compétences et d'idées, et essentielle pour assurer la qualité au point de production; et g) l'organisation de l'ensemble du système de production implique à la fois une décentralisation (au profit des petites sociétés et des unités de production) et une centralisation (de certains services collectifs et indivisibles) ainsi qu'une spécialisation des unités de production permettant des économies d'échelle 18/.

72. Grâce à une telle approche, la concurrence joue sur les produits et non sur les prix, et ceci par un positionnement sur certains créneaux dans divers secteurs de dimensions réduites mais à forte valeur ajoutée, le design constituant un élément majeur et tous les aspects de la production - de la gestion à la distribution en passant par la conception, les approvisionnements et les stratégies - étant modulables.

73. Cette approche a été préconisée pour la production de produits manufacturés destinés à l'exportation dans un certain nombre de pays en développement insulaires. Fidji 19/ est parmi les pays qui appliquent cette stratégie, où elle est connue sous le nom de "stratégie de positionnement à l'exportation", et les spiritueux (certains rhums jamaïquains), les montres (Swatch) et les vêtements de mode ont été identifiés comme des domaines intéressants à cet égard; Chypre 20/ et la République dominicaine 21/ sont d'autres exemples. Le Gouvernement chypriote a maintenant expressément adopté la spécialisation modulable en tant que stratégie de restructuration industrielle.

74. Dans tous les cas ci-dessus, on estime que la spécialisation modulable permet de fabriquer des produits manufacturés pour l'exportation en évitant les écueils que comporte la recherche de la compétitivité internationale par les bas salaires, la dévaluation et l'adoption de mesures d'incitation financières et fiscales plus attrayantes que celles qu'offrent d'autres pays en développement.

75. La spécialisation modulable est particulièrement intéressante pour les pays en développement insulaires soucieux de développer le secteur des produits manufacturés pour l'exportation, mais on a déjà songé, dans les Caraïbes, à l'utiliser pour développer le tourisme 22/. Et peut-être est-il aussi possible de mettre en oeuvre une stratégie de positionnement à l'exportation dans l'agriculture (comme à Tonga, qui exporte des courges au Japon) et la mariculture (par exemple les homards et crevettes).

3. Ressources marines des zones économiques exclusives

76. Dans les pays en développement insulaires relativement bien pourvus en terres fertiles, le potentiel de l'agriculture ne doit pas être négligé. Les ressources marines des lagons et des récifs, et plus généralement des zones économiques exclusives, peuvent aussi être mises en valeur. Mais, à cet égard, la situation varie selon les pays. Si 16 pays en développement insulaires ont une zone économique exclusive de plus de 500 000 km², d'autres, notamment dans les Caraïbes occidentales, ont une zone économique exclusive relativement exigüe.

77. Ces zones recèlent des ressources halieutiques (en particulier du thon) et d'autres ressources biologiques, notamment des algues; des ressources minérales marines (gisements alluviaux, nodules polymétalliques, sulfates polymétalliques et nodules de phosphorite); et des ressources énergétiques marines, notamment du pétrole et du gaz (pour lesquels il existe un potentiel dans les Caraïbes), et d'autres formes d'énergie, comme l'énergie marémotrice, l'énergie de la houle, la conversion de l'énergie thermique des mers, l'énergie provenant des différences dans les gradients de salinité et la biomasse marine.

78. Certains pays en développement insulaires, par exemple les Maldives, Maurice et les Seychelles, ont développé leurs exportations de poisson, mais pour la plupart d'entre eux le désir de gagner des devises par ce biais se heurte à des obstacles insurmontables : dépenses d'équipement initiales, coût de l'énergie, manque de main-d'oeuvre qualifiée et absence d'infrastructures à terre. La vente de droits de pêche constitue une solution, mais on estime qu'elle rapporte au vendeur moins de 1 % du prix payé par le consommateur pour le thon.

79. On pourrait exploiter les ressources marines des zones économiques exclusives pour réduire la dépendance des pays insulaires vis-à-vis des importations alimentaires et énergétiques 23/. Il faudrait pour cela en aborder différemment l'exploitation, en soutenant la pêche artisanale, en mettant au point les technologies nécessaires pour exploiter des sources d'énergie marine et en favorisant la mariculture. Mais il convient de tirer parti des possibilités de remplacer les importations sous l'angle de l'efficacité. L'autosuffisance pour elle-même n'est pas souhaitable.

80. De quelque manière que l'on exploite les ressources de la zone économique exclusive, il est nécessaire au préalable de procéder à un inventaire et une évaluation de ces ressources. Les connaissances actuelles à cet égard sont le plus souvent insuffisantes et la plupart des pays en développement insulaires ne disposent généralement pas des compétences nécessaires pour procéder à une évaluation des ressources.

IV. MESURES A PRENDRE AUX ECHELONS NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL : RECOMMANDATIONS GENERALES

81. Les présentes recommandations s'inspirent largement des conclusions auxquelles est parvenu le groupe d'experts réuni à Genève les 15 et 16 juillet 1992, et présentent une nouvelle manière d'envisager la question allant au-delà du cadre stratégique convenu lors de la réunion, qui a rassemblé des experts gouvernementaux des pays en développement insulaires et des représentants des organisations et pays donateurs du 25 au 29 juin 1990, à New York.

82. Pour réduire la vulnérabilité des pays en développement insulaires et leur permettre de parvenir à un développement durable, il est indispensable de renforcer leur capacité à réagir face aux chocs et aux modifications de l'environnement extérieur. La nature même de ces pays fait que le commerce des biens et services, les flux internationaux de capitaux et la migration internationale continueront de jouer un rôle important dans leur développement. Ces pays ont nécessairement des économies très ouvertes. De même, étant généralement très petits, ils ne peuvent pas espérer avoir un éventail d'activités économiques très large. C'est pourquoi, leur politique nationale de développement devrait, d'un point de vue stratégique, être tournée vers l'extérieur, c'est-à-dire qu'elle ne devrait pas tenter de couper l'économie du reste du monde. Elle devrait également encourager une certaine souplesse associée à un ciblage de l'économie.

83. Au cours des années 90, et dans un monde où la concurrence est de plus en plus forte, il est important que les pays en développement insulaires s'efforcent d'accroître leur compétitivité internationale, ce qui pose des problèmes particuliers à bon nombre d'entre eux. Ce sont en effet des

économies "chères" au sens où il ne leur est guère possible de réaliser des économies d'échelle, ni dans l'infrastructure, ni dans les services publics et qu'elles connaissent des problèmes de transport. Pourtant, ces pays pourraient en fait s'assurer un avantage compétitif en appliquant une stratégie de positionnement à l'exportation axée sur des créneaux particuliers, comme l'affrètement de bateaux de plaisance, l'écotourisme, la mode, ou les alcools exotiques. L'appui des pouvoirs publics ne devrait pas consister à "choisir des tickets gagnants", c'est-à-dire à déterminer, de manière précise et définitive, les créneaux sur lesquels les chefs d'entreprise devraient se positionner. Le gouvernement devrait plutôt définir les grandes lignes du développement économique et créer un environnement favorable qui encourage et soutienne l'activité industrielle, notamment les entreprises locales. Il est en particulier souhaitable que le gouvernement facilite l'instauration de relations constructives entre les petites entreprises travaillant dans des domaines d'activité apparentés.

84. Pour les pays en développement insulaires, la notion de spécialisation modulable pourrait être la base d'une stratégie de développement liée au commerce mondial et capable de répondre à un nouveau type de demande.

85. La spécialisation modulable est une manière d'organiser la production et de se positionner sur les marchés mondiaux qui peut présenter de nombreux avantages pour les pays en développement insulaires et réduire leur vulnérabilité. Son intérêt est qu'elle est applicable à une production à petite échelle, qu'elle s'adapte, par essence, aux changements extérieurs, qu'elle porte la concurrence sur le terrain des produits et non sur celui des prix, et qu'elle produit une forte valeur ajoutée. Cette stratégie est particulièrement adaptée aux pays en développement insulaires qui fabriquent pour l'exportation, car c'est le plus souvent dans le cadre d'une production en sous-traitance (textiles et vêtements, par exemple) où la valeur ajoutée est faible et à ceux qui ont l'intention de créer un secteur manufacturier pour exporter sur des créneaux bien définis. Mais la spécialisation modulable, en tant que mode d'organisation de la production, est tout aussi utilisable dans les services (en particulier le tourisme) et l'agriculture que dans le secteur manufacturier.

86. Les pays en développement insulaires qui disposent de terres fertiles et de ressources marines ne devraient pas négliger les possibilités qu'offrent l'agriculture et la pêche, mais tous devraient s'efforcer de mettre au point des stratégies d'exportation de services. Le secteur des services pourrait être considérablement développé dans les pays en développement insulaires, car il s'agit d'activités pour lesquelles l'échelle ne joue pas et qui sont adaptées à des économies pauvres en ressources. Le tourisme peut être une activité extrêmement fructueuse, mais sa viabilité à long terme est subordonnée à la préservation des richesses environnementales. Il peut également créer des liaisons économiques en aval et en amont, mais si en général les possibilités qu'il offre ne sont pas exploitées dans les pays en développement insulaires. Le développement du tourisme devrait donc s'accompagner d'efforts visant à promouvoir, en amont et en aval, les liaisons avec d'autres secteurs de l'économie nationale, à savoir l'agriculture, la mise en valeur des ressources marines, les produits manufacturés, le bâtiment, les transports et les autres secteurs de services. Par ailleurs, l'aménagement des complexes touristiques devrait tenir compte de l'environnement.

87. Afin de permettre aux pays en développement insulaires d'atteindre leurs objectifs stratégiques, il convient de rappeler les recommandations formulées dans le cadre stratégique qui soulignent l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de l'investissement dans les infrastructures. Cependant, il faut aussi insister davantage sur l'importance de la gestion de l'environnement, en particulier dans les zones côtières, pour éviter la détérioration des richesses environnementales dont dépendent des secteurs économiques clefs. Une gestion prudente de l'environnement implique une gestion intégrée des ressources (terrestres et marines) ainsi que l'application de principes rationnels en matière de fixation des prix. Il faut d'urgence élaborer des programmes d'"éducation pour un développement durable" à l'intention des décideurs, des jeunes et de la population en général. Ces programmes devraient insister sur les changements nécessaires dans les attitudes et les valeurs.

88. Dans certains pays en développement insulaires, il serait possible de déréglementer l'économie et de permettre au secteur privé de contribuer davantage au développement, en particulier dans ceux d'entre eux où le secteur public joue un rôle important dans l'économie et où, en raison d'une mauvaise gestion économique, les ressources sont mal utilisées.

89. Les pays en développement insulaires ont établi divers arrangements régionaux et leurs économies ont bénéficié au niveau régional, d'initiatives prises sous les auspices d'organisations telles que la Banque de développement des Caraïbes et le Pacific Forum Fishery Agency. En matière de coopération régionale d'autres mesures pourraient être prises, en particulier dans les pays en développement insulaires proches les uns des autres; il reste par ailleurs à en définir les meilleures approches. C'est dans cette optique qu'il faut évaluer les efforts actuellement déployés au niveau régional pour répondre aux besoins des pays en développement insulaires.

90. La coopération régionale permettrait de remédier au fait que les pays en développement insulaires sont des économies "chères" (en mettant en place des services communs pour réduire le coût par habitant des infrastructures et des services publics et en créant un système de transport régional). Il serait également utile que des mesures de coopération régionale soient prises dans les domaines suivants : médecine de pointe, négociation d'accords de pêche multilatéraux, développement du secteur privé, mise en valeur des îles périphériques, gestion de l'environnement; ces nouveaux éléments pourraient être ajoutés aux propositions constituant le cadre stratégique.

91. bouleversement des réseaux mondiaux d'échanges, recentrages économiques, concurrence pour l'obtention de l'aide étrangère et modifications des préférences commerciales caractériseront les années 90; les pays en développement insulaires devraient donc être tenus au courant, au niveau régional, de l'évolution internationale. Il faudrait organiser des séminaires sur des questions telles que les négociations d'Uruguay, le marché européen unique et la création de nouveaux groupements régionaux comme la NAFTA, afin d'éclairer les pays en développement insulaires sur les répercussions de ces développements.

92. Au niveau international, il est essentiel, pour améliorer les perspectives de développement des pays en développement insulaires, que les pays développés abolissent les mesures protectionnistes. Certains d'entre eux étant tributaires des préférences commerciales, il faudrait donc, en

complément, mettre à leur disposition des ressources financières à des taux préférentiels pour favoriser la création ou la rationalisation d'unités de production, l'acquisition de technologie, la fourniture de crédits à l'exportation, la création de centres d'information et l'accès aux marchés extérieurs. De même, les pays donateurs et ceux accordant des concessions de type commercial aux pays en développement insulaires devraient éviter de causer de nouveaux chocs aux économies de ces derniers en modifiant subitement leurs politiques en matière d'aide et d'échanges.

93. Le réchauffement de la planète provoqué par l'effet de serre entraînera vraisemblablement une augmentation de la fréquence et de la violence des orages tropicaux, ce qui rendra les petites îles encore plus vulnérables. Il provoquera aussi probablement une élévation du niveau de la mer qui, aussi minime soit-elle, ne manquera pas d'affecter les précieuses terres humides côtières, les plages et l'approvisionnement en eau potable. Les récifs coralliens pourraient aussi être érodés par les vagues que créera une élévation du niveau de la mer, entraînant des pertes de ressources et des inondations.

94. Une aide internationale devrait donc être accordée aux pays en développement insulaires pour les aider à atténuer les conséquences du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau de la mer. Il faudrait notamment débattre, au niveau régional, des mesures à prendre à l'avenir et examiner les problèmes liés aux tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer, ainsi que les solutions possibles. L'aide devrait être accompagnée d'un système de suivi mis en oeuvre par l'UNESCO et d'autres institutions, qui prodigueraient conseils et assistance.

95. Enfin, il convient de souligner vivement une fois encore que le PNB par habitant ne révèle pas de manière adéquate les handicaps propres aux pays en développement insulaires. C'est pourquoi il serait utile de créer une série d'indicateurs de vulnérabilité pour ces pays, en particulier pour ceux - les plus petits - qu'un PNB par habitant relativement élevé prive de certaines aides financières et techniques.

96. Le groupe d'experts qui s'est réuni à Genève les 14 et 15 juillet 1992 a estimé qu'il était nécessaire d'étudier comment améliorer la compétitivité internationale des pays en développement insulaires. Il s'est, en outre, penché sur les sujets recommandés pour examen par le Groupe d'experts intergouvernemental des pays en développement insulaires, des pays donateurs et des organisations concernées qui s'était réuni à New York en 1990, et il a proposé de poursuivre l'étude des points suivants :

a) Mesure de la vulnérabilité, en particulier i) comment rendre compte des divers aspects de la vulnérabilité; ii) comment garantir l'utilité opérationnelle des mesures de vulnérabilité; et iii) comment lier la question de la vulnérabilité à celle des pays en développement insulaires;

b) Possibilités offertes par les nouvelles technologies, en particulier la micro-électronique, aux pays en développement insulaires;

c) Possibilités qu'offre la spécialisation modulable aux pays en développement insulaires, en tant que mode d'organisation de la production, et étude des cas où elle a été appliquée avec succès;

d) Etudes de cas sur i) l'impact des catastrophes naturelles sur les pays en développement insulaires; et ii) les expériences réussies de développement dans ces pays;

e) Expérience des pays en développement insulaires en matière de coopération et d'intégration régionales; succès et échecs, et leçons à en tirer pour l'avenir.

97. Le groupe d'experts est convenu que la CNUCED, en tant que principal interlocuteur des pays en développement insulaires, serait l'institution la mieux à même de mener les études susmentionnées et d'organiser des ateliers concernant les conséquences pour les pays en développement insulaires des négociations d'Uruguay, de l'évolution de la CEE et de la création de nouveaux groupements régionaux dans l'économie mondiale.

Notes

1/ D'autres définitions possibles de la "petitesse" et des "micro-Etats" sont données dans l'article de Hein (1985), "The Study of Micro-States", chapitre 2, E. Dommen et P. Hein (1985) States, Micro-States and Islands, Croom Helm, Londres.

2/ Banque mondiale (1991), Pacific Island Economies: Towards Higher Growth in the 1990s, p. 6.

3/ Banque mondiale (1992), Caribbean Region: Current Economic Situation, Regional Issues and Capital Flows, 1992, p. 6.

4/ L'expression "revenu locatif extérieur" est tirée de Economic and Social Survey of Asia and the Pacific CESAP (1989). Elle est utilisée dans l'examen des schémas de croissance et de transformation structurelle des pays en développement insulaires du Pacifique.

5/ Hein, P. (1989), Structural Transformation in an Island Country: The Mauritius Export Processing Zone (1971 to 1978), UNCTAD Review, vol. 1, N° 2, p. 41 à 58.

6/ Banque mondiale (1991), The Pacific Island Economies: Toward Higher Growth in the 1990s.

7/ Ces chiffres proviennent du document Preliminary Study on the Identification of Disaster-Prone Countries Based on Economic Impact, UNDR0 (1990). Par désastres "importants", on entend ceux qui causent dans un pays des dommages équivalant à plus de 1 % du PNB de 1980. Les personnes déplacées et les guerres autres que civiles sont comptées parmi les catastrophes, de même que les catastrophes naturelles comme les séismes et les cyclones.

8/ Voir Briguglio, L. (1992), Preliminary Study of the Construction of an Index for Banking Countries According to their Economies Vulnerability.

9/ Searvar, L. (1990), Intrinsic Disabilities of Island Developing Countries (UNCTAD/RDP/LDC/31).

10/ CNUCED (1992), Un nouveau partenariat pour le développement : l'engagement de Carthage (TD (VIII)/Misc.4).

11/ Commission mondiale de l'environnement et du développement : Notre avenir à tous (1987).

12/ Gorman, N.L. (1979), Island Ecology.

13/ Voir Couper, A.D. (1990), The Problems of Inter-Island Transport (UNCTAD/RDP/LDC/32).

14/ Lewis, D. (1991), NAFTA's Impact on Caribbean Economies, Caribbean-Affairs, vol. 4, N° 4, p. 60 et 61.

15/ Voir Murray, R. (1992), Flexible Specialization in Small Island Economies: The Case of Cyprus, F. Pyke et W. Sengenberger, éd., Industrial Districts and Local Economic Regeneration, Institut international d'études sociales, Genève et I.D.S. Bulletin, numéro spécial intitulé Flexible Specialization: A New View of Small Industry, vol. 23, N° 2, juillet 1992.

16/ CNUCED (1992), Huitième session de la CNUCED : Rapport analytique du secrétariat de la CNUCED à la Conférence.

17/ Martinelli, F. (1991), Services, Trade and Development, CNUCED, Services in Asia and the Pacific: Selected Papers, vol. 2.

18/ Voir Murray, R. (1992), Flexible Specialization in Small Island Economies: The Case of Cyprus, F. Pyke et W. Sengenberger, éd., op. cit.

19/ Banque mondiale (1987), Fiji: The Transition to Manufacturing.

20/ ONUDI (1987), Cyprus Industrial Strategy Vol. 1. Overview and Executive Summary.

21/ PNUD (1991), An Industrial Strategy for the Dominican Republic: Main Report.

22/ Poon, A. (1990), Flexible Specialization and Small Size: The Case of Caribbean Tourism, World Development, vol. 18, N° 1, p. 109 à 127.

23/ Dolman, A.J. (1986), Small Island Developing Countries and the Development Potential of Exclusive Economic Zones (UNCTAD/ST/LDC/7).

ANNEXE

Tableaux statistiques

Tableau 1. Pays en développement insulaires : données géographiques et démographiques

Pays ou territoire	Population (en milliers d'habitants)	Superficie (en km ²)	Densité de la popula- tion (nombre d'habitants par km ²)	Population urbaine (en pourcentage)	Zone économique exclusive (en milliers de km ²)	Distance maximale a/ (en km)	Facteur de dispersion b/ "degré d'isolement" M/personne	Taux d'ac- croissement de la population (en pour- centage) 1980-1990
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies								
1. Population d'un million d'habitants ou plus								
Cuba	10 608	110 861	96	75	-	1 250	0,12	0,9
Haïti	6 513	27 750	235	28	-	320	0,05	1,9
Indonésie	184 283	1 904 569	97	31	-	5 295	0,03	2,0
Jamaïque	2 456	10 990	223	52	-	235	0,10	1,4
Madagascar	12 004	587 041	20	24	-	1 598	0,13	3,2
Maurice	1 082	2 040	530	41	1 183	1 255	1,16	1,1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 874	462 840	8	16	-	1 875	0,48	2,3
Philippines	62 413	300 000	208	43	-	1 800	0,03	2,6
République dominicaine	7 170	48 734	147	60	-	390	0,05	2,3
Singapour	2 723	618	4 406	100	-	40	0,01	1,2
Sri Lanka	17 217	65 610	262	21	-	450	0,03	1,5
Trinité-et-Tobago	1 281	5 130	250	69	77	210	0,16	1,7
2. Population de moins d'un million d'habitants								
Antigua-et-Barbuda	76	440	173	32	-	115	1,51	0,1
Bahamas	253	13 878	18	64	759	869	3,43	1,9
Bahreïn	516	678	761	83	-	60	0,12	4,0
Barbade	255	430	593	45	167	34	0,13	0,2
Brunéi Darussalam	266	5 765	46	58	-	150	0,56	3,7
Cap-Vert	370	4 033	92	29	-	323	0,87	2,5
Chypre	701	9 251	76	53	99	225	0,32	1,1
Comores	550	2 235	246	28	-	175	0,32	3,4
Dominique	82	751	109	-	20	47	0,57	1,0
Etats fédérés de Micronésie	99	703	141	-	-	2 800	28,28	2,7
Fidji	764	18 274	42	39	1 135	1 080	1,41	1,9
Grenade	85	344	247	-	27	76	0,89	-0,6
Iles Marshall	39	171	228	-	-	1 300	33,33	2,7
Iles Salomon	320	28 896	11	11	1 116	1 450	4,53	3,6
Maldives	214	298	718	29	959	848	3,96	3,1
Malte	353	316	1 117	87	66	50	0,14	-0,3
Saint-Kitts-et-Nevis	44	261	169	49	68	43	0,98	-0,1
Sainte-Lucie	150	622	241	46	68	50	0,33	1,9
Saint-Vincent-et-les Grenadines	116	388	299	21	68	92	0,79	1,2
Samoa	159	2 831	56	22	96	165	1,04	0,3
Sao Tomé-et-Principe	121	964	126	42	-	220	1,82	2,6
Seychelles	69	280	246	59	1 349	1 220	17,68	0,9
Vanuatu	158	12 189	13	26	857	720	4,56	3,1

Tableau 1 (suite)

Pays ou territoire	Population (en milliers d'habitants) 1990	Superficie (en km ²)	Densité de la popula- tion (nombre d'habitants par km ²) 1990	Population urbaine (en pourcentage) 1990	Zone économique exclusive (en milliers de km ²)	Distance maximale a/ (en km)	Facteur de dispersion b/ "degré d'isolement" M/personne 1990	Taux d'ac- croissement de la population (en pour- centage) 1980-1990
B. Autres pays et territoires (population de moins d'un million d'habitants)								
Anguilla	7	96	73	-	17	25	3,57	1,0
Antilles néerlandaises (à l'exclusion d'Aruba)	188	800	235	55	-	876	4,66	0,8
Aruba	60	193	311	-	-	31	0,52	-0,6
Bermudes	58	53	1 094	100	422	25	0,43	0,7
Guam	118	541	218	53	-	48	0,41	1,1
Iles Caïmanes	25	259	97	100	124	182	7,28	3,9
Iles Cook	18	236	76	25	1 830	1 450	80,56	-0,2
Iles Turques et Caïques	10	430	23	51	342	140	14,00	2,8
Iles Vierges américaines	116	342	339	54	-	83	0,72	1,7
Iles Vierges britanniques	13	153	85	-	288	60	4,62	1,7
Kiribati	72	726	99	36	3 550	4 500	62,50	2,1
Mariannes septentrionales	22	477	46	-	-	690	31,36	2,6
Montserrat	12	102	118	12	34	18	1,50	0,5
Nauru	9	21	429	-	431	5	0,56	1,8
Nioué	3	260	12	23	390	20	6,67	-1,9
Palaos	17	441	39	-	-	690	40,59	2,7
Tokélaou	2	12	167	-	290	179	89,50	-
Tonga	95	747	127	21	596	700	7,37	-0,2
Tuvalu	9	26	346	-	857	680	75,56	1,1
Ensemble des pays en développement								
insulaires	318 238	3 636 096	88	35	-	-	-	2,1
Petits pays en développement								
insulaires c/	6 614	109 913	60	46	-	-	-	1,9
Pays les moins avancés	508 588	19 914 886	26	22	-	-	-	2,7
Ensemble des pays en développement	2 852 900	66 363 171	43	39	-	-	-	2,4

Source : Calculs du Secrétariat de la CNUCED sur la base de données du document des Nations Unies, Perspectives d'avenir de la population mondiale, 1990 et d'autres sources internationales.

a/ Distance en ligne droite entre les points extrêmes du pays.

b/ Distance entre les habitants s'ils étaient tous répartis en ligne droite sur la plus grande dimension du pays. Il s'agit là d'un simple indicateur des difficultés de communication entre les habitants.

c/ Pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

Tableau 2. Pays en développement insulaires : indicateurs sociaux

Pays ou territoire	Espérance de vie moyenne à la naissance (en années)			Accouchements en présence d'un personnel médico-sanitaire qualifié (en pourcentage)	Population ayant accès à de l'eau salubre (en pourcentage)	Ration calorifique quotidienne moyenne par habitant	Taux de scolarisation primaire (en pourcentage du groupe d'âge pertinent)		
	H	F	Total				H	F	Total
	1985-1990 a/						1983-1988 ou b/	1988 ou b/	1987-1989
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies									
1. Population d'un million d'habitants ou plus									
Cuba	74	77	75	99	-	3 153	105	100	103
Haïti	53	56	55	40	42	2 011	86	81	84
Indonésie	59	62	60	49	47	2 708	120	115	118
Jamaïque	70	75	73	79	72	2 622	104	105	105
Madagascar	52	55	54	38	22	2 177	94	90	92
Maurice	66	72	69	89	95	2 823	102	104	103
Papouasie-Nouvelle-Guinée	53	55	54	31	35	2 227	79	67	73
Philippines	62	65	64	95	85	2 342	111	110	111
République dominicaine	64	68	66	65	62	2 342	95	96	95
Singapour	71	76	74	100	100	3 249	111	109	110
Sri Lanka	68	73	70	85	50	2 299	109	106	107
Trinité-et-Tobago	69	74	71	95	96	2 913	95	98	97
2. Population de moins d'un million d'habitants									
Antigua-et-Barbuda	69	72	71	86	-	2 295	-	-	115
Bahamas	67	71	69	100	-	2 791	-	-	60
Bahreïn	69	73	70	97	-	-	112	108	110
Barbade	72	77	75	98	92	3 247	113	108	110
Brunéi Darussalam	70	73	72	91	98	2 824	-	-	63
Cap-Vert	65	67	66	30	74	2 714	119	111	115
Chypre	73	78	76	98	100	-	103	103	103
Comores	54	55	54	24	-	1 895	82	67	75
Dominique	68	74	71	96	-	2 820	-	-	90
Fidji	62	66	64	98	78	2 871	122	122	122
Grenade	64	67	66	81	-	2 657	-	-	100
Iles Salomon	-	-	-	75	70	2 191	-	-	60
Maldives	-	-	-	61	40	2 140	-	-	-
Malte	71	75	73	98	100	3 238	109	107	108
Saint-Kitts-et-Nevis	68	72	70	-	-	2 614	-	-	76
Sainte-Lucie	68	73	70	-	-	2 582	-	-	87
Saint-Vincent-et-les Grenadines	68	71	69	-	-	2 618	-	-	81
Samoa	-	-	-	95	74	2 509	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	32	2 380	-	-	-
Seychelles	66	74	70	99	99	2 340	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	86	71	2 552	-	-	-

Tableau 2 (suite)

Pays ou territoire	Espérance de vie moyenne à la naissance (en années)			Accouchements en présence d'un personnel médico-sanitaire qualifié (en pourcentage)	Population ayant accès à de l'eau salubre (en pourcentage)	Ration calorifique quotidienne moyenne par habitant	Taux de scolarisation primaire (en pourcentage du groupe d'âge pertinent)		
	H	F	Total				H	F	Total
	1985-1990 a/						1983-1988 ou b/	1988 ou b/	1987-1989
B. Autres pays et territoires (population de moins d'un million d'habitants)									
Anguilla	69	72	70	-	-	-	-	-	-
Antilles néerlandaises (à l'exclusion d'Aruba)	71	76	73	-	-	2 827	-	-	74
Aruba	72	77	75	-	-	-	-	-	-
Bermudes	71	77	74	-	-	3 004	-	-	62
Guam	70	75	72	-	100	-	-	-	-
Iles Caïmanes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Cook	64	70	67	100	100	-	-	-	98
Iles Turques et Caïques	69	72	70	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges américaines	67	71	69	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	69	72	70	-	-	-	-	-	-
Kiribati	-	-	-	-	62	2 956	-	-	-
Montserrat	69	72	71	-	-	-	-	-	100
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	96
Nioué	63	67	65	-	-	-	-	-	-
Palao	59	62	61	-	-	-	-	-	-
Tokélaou	63	67	65	-	-	-	-	-	-
Tonga	61	65	63	93	92	2 980	-	-	53
Tuvalu	-	-	-	-	100	-	-	-	-
Ensemble des pays en développement insulaires	61	64	62	63 d/	56 d/	2 584 d/	104 e/	100 e/	93 e/
Petits pays en développement insulaires c/	67	70	69	89 d/	81 d/	2 645 d/	-	-	89 e/
Pays les moins avancés	49	51	50	28 d/	47 d/	2 073	74	57	66
Ensemble des pays en développement	57	60	58	41 dd/	67 d/	2 422	99	83	91

Sources: Nations Unies, Perspectives d'avenir de la population mondiale, 1990; OMS, Surveillance de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la santé pour tous, 1988-1989; OMS, Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, Examen des progrès réalisés au cours de la Décennie (décembre 1988); FAO, Annuaire-Production (1990); UNESCO, Annuaire statistique 1991; et autres sources internationales.

a/ Projections.

b/ Année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

c/ Pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

d/ Moyenne des pays pour lesquels des données sont disponibles.

e/ Moyenne non pondérée.

Tableau 3. Pays en développement insulaires : indicateurs économiques

Pays ou territoire	PNB (aux prix du marché)			Répartition sectorielle du PNB (en pourcentage)		
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	Taux de croissance annuelle par habitant (%)	Agriculture	Industrie	Services
	1989	1989	1980-1989		1989 a/	
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies						
1. Population d'un million d'habitants ou plus						
Cuba	-	-	-	-	-	-
Haïti	2 556	400	-0,7	31	38	31
Indonésie	87 936	490	3,6	24	31	45
Jamaïque	3 011	1 260	-1,7	6	32	62
Madagascar	2 543	230	-2,6	35	11	54
Maurice	2 068	1 950	5,3	11	22	67
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 444	900	-0,7	30	30	40
Philippines	42 754	700	-1,8	23	29	48
République dominicaine	5 513	790	-0,1	18	20	62
Singapour	28 058	10 450	5,7	0	33	67
Sri Lanka	7 268	430	2,4	23	19	58
Trinité-et-Tobago	4 000	3 160	-7,3	3	31	66
2. Population de moins d'un million d'habitants						
Antigua-et-Barbuda	302 b/	3 880 b/	6,4 c/	4	10	86
Bahamas	2 820	11 370	2,3	12	37	51
Bahreïn	3 009 b/	6 360 b/	-4,6 c/	1	36	63
Barbade	1 622	6 370	1,5	6	11	83
Brunéi Darussalam	-	-	-	2	47	51
Cap-Vert	281	760	3,2	14	17	69
Chypre	4 892	7 050	4,6	7	18	75
Comores	209	460	-0,6	41	10	49
Dominique	136 b/	1 670 b/	3,1 c/	24	8	68
Fidji	1 218	1 640	-1,5	18	15	67
Grenade	179	1 900	5,6	17	6	77
Iles Salomon	181	570	3,7	37	7	56
Maldives	87	420	5,9	28	14	57
Malte	2 041	5 820	3,1	3	36	61
Saint-Kitts-et-Nevis	119 b/	2 860 b/	6,6 c/	10	17	73
Sainte-Lucie	267	1 810	4,5	12	10	78
Sao-Tomé-et-Principe	43	360	-5,7	31	11	58
Saint-Vincent-et-les Grenadines	135 b/	1 200 b/	4,8 c/	18	11	71
Samoa	114	720	2,0	51	12	37
Seychelles	285	4 170	1,7	5	12	83
Vanuatu	131	860	-2,0	19	13	68

Tableau 3. (suite)

Pays ou territoire	PNB (aux prix du marché)			Répartition sectorielle du PNB (en pourcentage)		
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	Taux de croissance annuelle par habitant (%)	Agriculture	Industrie	Services
	1989		1980-1989		1989 <u>a/</u>	
B. Autres pays et territoires (population de moins d'un million d'habitants)						
Anguilla	-	-	-	-	-	-
Antilles néerlandaises (à l'exclusion d'Aruba)	-	-	-	-	-	-
Aruba	-	-	-	-	-	-
Bermudes	1 389 <u>b/</u>	24 370 <u>b/</u>	-0,1 <u>c/</u>	-	-	-
Guam	-	-	-	-	-	-
Iles Caïmanes	-	-	-	-	-	-
Iles Cook	-	-	-	-	-	-
Iles Turques et Caïques	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	-	-	-	3	6	91
Kiribati	48	700	1,8	29	9	62
Montserrat	-	-	-	4	9	87
Nauru	-	-	-	-	-	-
Nioué	-	-	-	-	-	-
Tokélaou	-	-	-	-	-	-
Tonga	89	910	1,6	-	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-	-
<u>Ensemble des pays en développement insulaires</u>	208 748	702	1,3	18 <u>e/</u>	18 <u>e/</u>	64 <u>e/</u>
<u>Petits pays en développement insulaires d/</u>	19 597	3 555	0,8	18 <u>e/</u>	15 <u>e/</u>	67 <u>e/</u>
<u>Pays les moins avancés</u>	109 660	235	-0,7	38	13	49
<u>Ensemble des pays en développement</u>	2 353 810	913	0,5	15	17	47

Sources : CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1989 et 1990; Atlas de la Banque mondiale, 1990; et autres sources internationales et nationales.

a/ Année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

b/ 1988.

c/ 1980-1988.

d/ Pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

e/ Moyenne non pondérée.

Tableau 4. Pays en développement insulaires : données relatives au commerce extérieur

Pays ou territoire	Services			Col. (2) en pour- centage de la col. (1)	Col. (3) en pour- centage de la col. (1)	Col. (2)+(4) en pourcen- tage de la col. (1)	Total des impor- tations (c.a.f.) (en millions de \$)	Expor- tations en pour- centage du PIB (%)	Indice de concen- tration des expor- tations	Facteurs c.a.f./ f.o.b.	Importations de denrées alimentaires en pour- centage du total des importations (%)								
	Total des exportations de biens	Total	dont tourisme et autres voyages									Transferts privés nets	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies																			
1. Population d'un million d'habitants ou plus																			
Cuba	-	-	-	-	-	-	7 270	-	0,845	-	14,0								
Haïti	181,3	91,1	68,0	59,3	50,2	37,5	83,0	10,1	0,191	1,150	51,8								
Indonésie	22 974,0	2 437,0	1 620,0	167,0	10,6	7,1	11,3	17 185	23,6	0,253	1,120	7,5							
Jamaïque	996,5	992,7	593,0	299,5	99,6	59,5	129,7	1 806	26,4	0,501	1,139	16,5							
Madagascar	313,0	146,0	25,0	47,0	46,6	8,0	61,7	340	12,3	0,406	1,205	15,2							
Maurice	989,7	465,0	183,4	68,2	47,0	18,5	53,9	1 326	47,6	0,379	1,100	12,4							
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 300,7	254,9	20,8	-132,0	19,6	1,6	9,4	1 335 e/	36,5	0,585	1,150	19,1							
Philippines	7 821,0	4 586,0	469,0	473,0	58,6	6,0	64,7	10 732	17,5	0,277	1,072	10,5							
République dominicaine	924,4	1 228,9	893,9	305,8	132,9	96,7	166,0	2 241 e/	13,7	0,430 d/	1,150	14,0							
Singapour	43 239,0	16 463,0	2 907,0	-254,0	38,1	6,7	37,5	49 676 f/	157,5	0,143	1,060	6,8							
Sri Lanka	1 558,4	405,9	76,5	328,5	26,0	4,9	47,1	2 088	21,5	0,295	1,111	25,3							
Trinité-et-Tobago	1 534,6	318,7	84,5	-19,2	20,8	5,5	19,5	1 221	36,9 h/	0,409	1,111	20,8							
2. Population de moins d'un million d'habitants																			
Antigua-et-Barbuda	28,5 b/	194,3 b/	188,4 b/	17,0 b/	681,8 b/	661,1 b/	741,4 b/	228	8,1	0,344 d/	-	14,6							
Bahamas	259,2	1 443,0	1 214,3	-17,9	556,7	468,5	549,8	2 200	79,1	0,723	1,064	9,8							
Bahreïn	2 411,4 c/	1 162,5 c/	113,8 c/	-193,1 c/	48,2 c/	4,7 c/	40,2 c/	2 866	80,1 h/	0,558	1,110	9,4							
Barbade	146,9	774,9	528,7	31,9	527,5	359,9	549,2	673	10,8	0,241	1,100	18,1							
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	1 000	-	0,645	-	16,1							
Cap-Vert	11,2	56,0	3,8	43,3	500,0	33,9	886,6	123	1,8	0,540	1,150	27,6							
Chypre	717,3	1 864,4	992,9	22,9	259,9	138,4	263,1	2 281 g/	17,8	0,218	1,102	10,6							
Comores	18,1	21,6	3,3	2,7	119,3	18,2	134,3	60	9,0	0,485	-	35,0							
Dominique	55,6 c/	13,5 c/	12,3 c/	8,4 c/	24,3 c/	22,1 c/	39,4 c/	107	29,5	0,732	-	16,8							
Fidji	403,1	385,6	188,1	-13,1	95,7	46,7	92,4	633	31,1	0,531	1,136	14,6							
Grenade	27,9	58,1	53,7	17,0	208,2	192,5	269,2	90	17,7	0,444	1,117	25,2							
Iles Salomon	74,7	33,9	6,5	1,2	45,4	8,7	47,0	114	42,5	0,394	1,200	13,2							
Maldives	44,6 c/	76,9 c/	42,6 c/	-0,6 c/	172,4 c/	95,5 c/	171,1 c/	120	41,6	0,397	1,100	8,3							
Malte	866,3	823,0	387,4	105,3	95,0	44,7	107,2	1 505	45,3	0,370	1,111	12,0							
Saint-Kitts-et-Nevis	32,8	49,2	40,3	10,5	150,0	122,9	182,0	60	23,5 h/	-	1,100	31,2							
Sainte-Lucie	111,9	135,8	113,0	8,7	121,4	101,0	129,1	160	26,2	0,642	1,100	32,9							
Saint-Vincent-et-les Grenadines	74,6	38,7	25,2	21,7	51,9	33,8	81,0	85	24,8	0,492	1,100	28,7							
Samoa	12,9	32,3	17,1	38,2	250,4	132,6	546,5	67	11,0	0,396	1,099	22,7							
Sao Tomé-et-Principe	4,9	4,6	1,3	-0,2	93,9	26,5	89,8	18	10,9	0,572	-	50,6							
Seychelles	14,0	187,6	91,2	-5,2	1 340,0	651,4	1 302,9	164	10,6	0,664	1,150	17,5							
Vanuatu	15,4 c/	63,3 c/	17,7 c/	9,8 c/	411,0 c/	114,9 c/	474,7 c/	78	14,9	0,495	1,140	17,3							

Tableau 4 (suite)

Pays ou territoire	Total des exportations de biens	Services		Transferts privés nets	Col. (2)	Col. (3)	Col. (2)+(4) en pourcentage de la col. (1)	Total des importations (c.a.f.)	Expor-tations en pourcentage du PIB	Indice de concen-tration des expor-tations	Facteurs c.a.f./ f.o.b.	Importations de denrées alimentaires en pourcentage du total des importations
		Total	dont tourisme et autres voyages		en pourcentage de la col. (1)	en pourcentage de la col. (1)						(%)
	(en millions de \$)				(en millions de \$)			(%)				(%)
	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989	1989
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
B. Autres pays et territoires												
(population de moins d'un million d'habitants)												
Anguilla	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Antilles néerlandaises (y compris Aruba)	77,2 b/	1 007,2 b/	277,2 b/	-62,2 b/	1 304,7 b/	359,1 b/	1 224,1 b/	1 315	-	0,738	1 120	20,8
Aruba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	480 e/	0,886	-	-	17,8
Guam	-	-	-	-	-	-	-	390	-	0,418	-	15,3
Iles Caïmanes	-	-	-	-	-	-	-	250	-	0,405	-	10,9
Iles Cook	-	-	-	-	-	-	-	44	-	0,697	-	25,5
Iles Turques et Caïques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	-	-	-	-	-	-	-	85	2,3 h/	-	-	7,6
Kiribati	1,8 d/	14,3 d/	0,7 d/	-1,3 d/	794,4 d/	38,9 d/	722,2 d/	16	22,3	0,346	-	50,6
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	39,0
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	15	-	0,962	-	23,3
Nioué	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	40,0
Tokélaou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tonga	6,4 c/	24,7 c/	8,8 c/	21,3 c/	385,9 c/	137,5 c/	718,8 c/	54	9,4	0,402	1 090	29,1
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	13,3
Ensemble des pays en dévelop- pement insulaires	87 249,3	35 854,6	11 277,4	1 409,4	41,1	13,9	42,7	110 894	41,5	-	-	9,9
Petits pays en dévelop- pement insulaires a/	5 416,7	8 465,4	4 328,3	66,3	156,3	79,9	157,5	15 344	42,0	-	-	13,8
Pays les moins avancés	14 105,7	4 406,9	727,5	2 303,2	31,2	5,2	47,6	21 992	9,0	-	-	21,6
Ensemble des pays en développement	656 763,0	190 441,0	46 466,0	14 884,0	29,0	7,1	31,3	624 500	22,5	-	-	11,4

Sources : Calculs du secrétariat de la CNUCED sur la base des documents suivants : CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1990; CNUCED, Annuaire des produits de base, 1991; FMI, International Financial Statistics Yearbook, 1991; ainsi que de documents de la Banque mondiale.

a/ Pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

b/ 1987.

c/ 1988.

d/ 1986.

e/ Importations f.o.b.

f/ Y compris réexpéditions à destination et en provenance de la Malaisie péninsulaire.

g/ Importations NAAFI non comprises.

h/ En tant que pourcentage du PNB de 1988.

Tableau 5. Pays en développement insulaires : aide publique au développement par habitant et en tant que pourcentage du PNB, 1989

Pays ou territoire	APD a/ toutes sources confondues (décaissements nets)		
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	Total en pourcentage du PNB
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies			
1. Population d'un million d'habitants ou plus			
Cuba	668,8 c/	63,7	..
Haïti	196,8	30,8	2,7
Indonésie	1 837,6	10,2	2,1
Jamaïque	261,7	107,8	8,7
Madagascar	349,0 c/	30,0	13,7
Maurice	58,3	54,5	2,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	336,4	88,8	9,8
Philippines	824,4	13,5	1,9
République dominicaine	150,6	21,5	2,7
Singapour	94,8	35,2	0,3
Sri Lanka	618,7	36,4	8,5
Trinité-et-Tobago	6,0	4,8	0,2
2. Population de moins d'un million d'habitants			
Antigua-et-Barbuda	4,4	57,9	1,5 d/
Bahamas	4,0	16,1	0,1
Bahreïn	-2,7	-5,4	-0,1 d/
Barbade	1,4	5,5	0,1
Brunéi Darussalam	4,6	17,8	-
Cap-Vert	74,3	207,0	26,4
Chypre	40,6	58,5	0,8
Comores	44,6	84,0	21,3
Dominique	21,4	261,0	15,7 d/
Etats fédérés de Micronésie e/	158,7	922,7	-
Fidji	43,0	57,3	3,5
Grenade	14,7	172,9	8,2
Iles Salomon	49,2	158,7	27,2
Maldives	28,2	136,2	32,4
Malte	-5,2	-14,9	-0,3
Saint-Kitts-et-Nevis	13,2	300,0	11,1 d/
Sainte-Lucie	18,3	123,6	6,9
Saint-Vincent-et-les Grenadines	15,0	131,6	11,1 d/
Samoa	31,1	195,6	27,3
Sao Tomé-et-Principe	33,7	285,6	78,4
Seychelles	19,8	291,2	6,9
Vanuatu	39,8	258,4	30,4
B. Autres pays et territoires (population de moins d'un million d'habitants)			
Anguilla	6,5	928,6	-
Antilles néerlandaises (à l'exclusion d'Aruba)	61,1	326,7	-
Aruba	24,3	405,0	-
Bermudes	0,1	1,7	0,0 d/
Guam	-	-	-
Iles Caïmanes	1,3	54,2	-
Iles Cook	12,6	700,0	-
Iles Turques et Caïques	8,8	880,0	-
Iles Vierges américaines	-	-	-
Iles Vierges britanniques	5,8	446,2	-
Kiribati	17,5	246,5	36,5
Montserrat	7,1	591,7	..
Nauru	0,1	11,1	..
Nioué	5,6	1 866,7	..
Tokélaou	4,6	2 300,0	..
Tonga	24,6	258,9	27,6
Tuvalu	6,9	766,7	..
<u>Ensemble des pays en développement insulaires</u>	6 242,1	20,0	2,5
<u>Petits pays en développement insulaires b/</u>	839,0	131,6	2,7
<u>Pays les moins avancés</u>	13 352,9	27,0	11,8
<u>Ensemble des pays en développement</u>	44 122,6	16,0	1,9

Sources : OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement, 1986/1989, et Atlas de la Banque mondiale, 1990.

a/ Pays membres du CAD et de l'OPEP.

b/ Pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

c/ Y compris les décaissements bruts en provenance des pays d'Europe orientale.

d/ En tant que pourcentage du PNB en 1986.

e/ Y compris l'APD aux anciens territoires sous tutelle des îles du Pacifique.

Tableau 6A. Pays en développement insulaires : indicateurs relatifs à la dette, 1989
(en millions de dollars des Etats-Unis)

Pays ou territoire	Total de la dette extérieure a/ (1)	Dette conces- sionnelle (2)	Col. (2) en pourcentage de la col. (1) (3)	Dette envers des créanciers publics (4)	Dette envers des créanciers privés			Col. (5) en pourcentage de la col. (1) (6)
					A moyen et long terme	A court terme	Total (5)	
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies								
1. Population d'un million d'habitants ou plus								
Cuba	27 247,6	23 992,4	88,1	24 446,6	533,2	2 267,8	2 801,0	10,3
Haïti	938,0	655,0	69,8	715,0	105,0	118,0	223,0	23,8
Indonésie	55 578,3	14 961,5	26,9	35 022,4	10 748,7	9 807,2	20 555,9	37,0
Jamaïque	4 696,5	1 445,7	30,8	3 643,7	586,7	466,1	1 052,8	22,4
Madagascar	3 706,0	1 925,0	51,9	3 378,0	40,0	288,0	328,0	8,9
Maurice	893,8	296,7	33,2	737,5	89,1	67,2	156,3	17,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 508,7	472,5	18,8	904,8	1 288,8	315,1	1 603,9	63,9
Philippines	24 341,1	4 249,1	17,5	13 907,9	7 954,6	2 478,6	10 433,2	42,9
République dominicaine	3 700,8	1 134,8	30,7	2 639,8	637,6	423,4	1 061,0	28,7
Singapour	4 536,7	144,0	3,2	554,2	3 299,1	683,4	3 982,5	87,8
Sri Lanka	5 283,2	3 722,7	70,5	4 627,1	46,7	609,4	656,1	12,4
Trinité-et-Tobago	2 275,0	77,2	3,4	944,6	1 160,3	170,1	1 330,4	58,5

Tableau 6A (suite)

Pays ou territoire	Total de la dette extérieure a/ (1)	Dette conces- sionnelle (2)	Col. (2) en pourcentage de la col. (1) (3)	Dette envers des créanciers publics (4)	Dette envers des créanciers privés		Col. (5) en pourcentage de la col. (1) (6)
					A moyen et long terme	A court terme	
						Total (5)	
<u>2. Population de moins d'un million d'habitants</u>							
Antigua-et-Barbuda	183,2	29,2	15,9	124,5	-	58,7	32,0
Bahamas	885,3	9,6	1,1	79,7	483,5	322,1	91,0
Bahreïn	1 588,9	394,5	24,8	411,1	828,6	349,2	74,1
Barbade	680,9	79,2	11,6	308,9	260,6	111,4	54,6
Brunéi Darussalam	91,1	-	-	1,2	26,0	63,9	98,7
Cap-Vert	142,0	103,0	72,5	138,8	1,6	1,6	2,3
Chypre	3 149,2	235,2	7,5	1 164,5	1 014,0	970,7	63,0
Comores	200,3	181,0	90,4	194,8	2,0	3,5	2,7
Dominique	186,2	168,0	90,2	176,1	1,0	9,1	5,4
Fidji	514,8	49,3	9,6	274,6	110,7	129,5	46,7
Iles Salomon	127,2	84,9	66,7	119,5	3,2	4,5	6,1
Grenade	89,8	49,7	55,3	68,7	16,2	4,9	23,5
Maldives	63,6	54,0	84,9	55,1	1,1	7,4	13,4
Malte	558,1	87,7	15,7	106,7	124,5	326,9	80,9
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	75,3	12,0	55,8	71,1	-	4,2	5,6
Saint-Vincent-et-les Grenadines	51,4	46,0	89,5	18,9	0,2	2,3	4,9
Samoa	77,0	68,1	88,4	74,4	2,4	0,2	3,4
Sao Tomé-et-Principe	153,2	87,1	56,9	140,2	-	13,0	8,5
Seychelles	203,3	76,8	37,8	130,9	8,4	64,0	35,6
Vanuatu	256,0	21,0	8,2	42,6	142,5	70,9	83,4

Tableau 6A (suite)

Pays ou territoire	Total de la dette extérieure a/ (1)	Dette conces- sionnelle (2)	Col. (2) en pourcentage de la col. (1) (3)	Dette envers des créanciers publics (4)	Dette envers des créanciers privés			Col. (5) en pourcentage de la col. (1) (6)
					A moyen et long terme	A court terme	Total (5)	
B. <u>Autres pays et territoires</u> (population de moins d'un million d'habitants)								
Anguilla	13,3	3,1	23,3	3,8	4,0	5,5	9,5	71,4
Antilles néerlandaises (y compris Aruba)	1 179,6 c/	419,6 c/	35,6 c/	646,2 c/	291,8 c/	241,6 c/	533,4 c/	45,2 c/
Aruba	-	-	-	-	-	-	-	-
Bermudes	853,3	0,1	0,0	151,5	251,8	450,0	701,8	82,2
Guam	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Caïmanes	825,7	27,3	2,7	68,9	215,5	541,3	756,8	91,7
Iles Cook	3,7	3,5	94,6	3,5	-	0,2	0,2	5,4
Iles Turques et Caïques	84,4	1,3	1,5	1,3	19,0	64,1	83,1	98,5
Iles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	850,3	11,6	1,4	16,7	313,4	520,2	833,6	98,0
Kiribati	17,4	5,5	31,6	16,1	-	1,3	1,3	7,5
Montserrat	7,4	5,9	79,7	7,1	-	0,3	0,3	4,1
Nauru	205,2	-	-	-	181,0	24,2	205,2	100,0
Nioué	-	-	-	-	-	-	-	-
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	26,4	-	-	9,6	-	16,8	16,8	63,6
Tokélaou	-	-	-	-	-	-	-	-
Tonga	47,4	33,8	71,3	43,8	3,0	0,6	3,6	7,6
Tuvalu	0,4	0,1	25,0	0,1	-	0,3	0,3	75,0

Tableau 6A (suite)

Pays ou territoire	Total de la dette extérieure a/ (1)	Dette conces- sionnelle (2)	Col. (2) en pourcentage de la col. (1) (3)	Dette envers des créanciers publics (4)	Dette envers des créanciers privés			Col. (5) en pourcentage de la col. (1) (6)
					A moyen et long terme	A court terme	Total (5)	
<u>Ensemble des pays en dévelop- pement insulaires</u>	149 097,0	55 449,7	37,2	96 222,5	30 795,8	22 078,7	52 874,5	35,5
<u>Petits pays en développement insulaires b/</u>	13 391,3	2 373,1	17,7	4 700,9	4 306,0	4 384,4	8 690,4	64,9
<u>Pays les moins avancés</u>	105 742,6	64 116,2	60,6	94 502,2	2 876,0	8 364,4	11 240,4	10,6
<u>Ensemble des pays en développement</u>	1 207 902,0	236 030,0	19,5	606 240,0	353 891,0	247 771,0	601 662,0	49,8

Source : OCDE, Financement et dette extérieure des pays en développement, Etude 1990.

a/ Y compris la dette à court terme et le recours au FMI.

b/ Petits pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

c/ 1988.

Tableau 6B. Pays en développement insulaires : indicateurs relatifs à la dette, 1989
(en millions de dollars des Etats-Unis)

Pays ou territoire	Dette multilatérale			Col. (9) en pourcentage de la col. (1) (10)	Dette en pourcentage du PNB (11)	Service de la dette a/ (12)	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services (13)
	Concessionnelle (7)	Non concessionnelle (8)	Total (9)				
A. Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies							
1. Population d'un million d'habitants ou plus							
Cuba	9,0	14,1	23,1	0,1	-	471,4	-
Haïti	459,8	27,7	487,5	52,0	36,7	55,0	20,2
Indonésie	1 164,3	11 329,5	12 493,8	22,5	63,2	8 703,4	34,3
Jamaïque	207,0	1 286,8	1 493,8	31,8	156,0	723,3	36,4
Madagascar	992,0	197,0	1 189,0	32,1	145,7	268,0	58,4
Maurice	69,6	276,7	346,3	38,7	43,2	138,6	9,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	327,6	242,7	570,3	22,7	72,8	566,6	36,4
Philippines	340,1	5 818,9	6 159,0	25,3	56,9	3 302,4	26,6
République dominicaine	425,1	480,4	905,5	24,5	67,1	333,0	15,5
Singapour	11,5	84,7	96,2	2,1	16,2	786,2	1,3
Sri Lanka	1 289,5	299,4	1 588,9	30,1	72,7	510,4	26,0
Trinité-et-Tobago	21,7	253,3	275,0	12,1	56,9	289,8	15,6

Tableau 6B (suite)

Pays ou territoire	Dettes multilatérales			Col. (9) en pourcentage de la col. (1) (10)	Dettes en pourcentage du PNB (11)	Service de la dette a/ (12)	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services (13)
	Concessionnelle (7)	Non concessionnelle (8)	Total (9)				
2. Population de moins d'un million d'habitants							
Antigua-et-Barbuda	14,0	3,9	17,9	9,8	60,7 d/	10,9	3,3
Bahamas	5,0	26,7	31,7	3,6	31,4	255,6	15,0
Bahreïn	19,0	16,6	35,6	2,2	52,8 d/	196,5	5,5 e/
Barbade	50,6	117,6	168,2	24,7	42,0	71,5	7,8
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	6,8	-
Cap-Vert	67,3	12,8	80,1	56,4	50,5	6,3	9,4
Chypre	188,2	577,7	765,9	24,3	64,4	589,3	22,8
Comores	94,2	12,7	106,9	53,4	95,8	1,7	4,3
Dominique	65,9	3,5	69,4	37,3	136,9 d/	6,0	8,2
Fidji	21,6	162,6	184,2	35,8	42,3	100,0	12,7
Grenade	36,2	1,0	37,2	41,4	50,2	7,8	9,1
Iles Salomon	55,2	1,4	56,6	44,5	70,3	9,2	8,5
Maldives	28,4	-	28,4	44,7	73,1	9,4	6,7
Malte	6,4	2,3	8,7	1,6	27,3	66,6	3,9
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	37,8	6,5	44,3	58,8	28,2	3,7	1,5
Saint-Vincent-et-les Grenadines	36,3	2,3	38,6	75,1	38,1 d/	3,7	3,3
Samoa	61,8	1,5	63,3	82,2	67,5	7,7	17,0
Sao Tomé-et-Principe	56,8	1,1	57,9	37,8	356,3	6,0	63,2
Seychelles	20,4	21,1	41,5	20,4	71,3	27,8	13,8
Vanuatu	11,4	-	11,4	4,5	195,4	40,0	51,7

Tableau 6B (suite)

Pays ou territoire	Dette multilatérale			Col. (9) en pourcentage de la col. (1) (10)	Dette en pourcentage du PNB (11)	Service de la dette a/ (12)	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services (13)
	Concessionnelle (7)	Non concessionnelle (8)	Total (9)				
B. Autres pays et territoires (population de moins d'un million d'habitants)							
Anguilla	3,1	0,7	3,8	28,6	-	0,6	-
Antilles néerlandaises (y compris Aruba)	14,7 c/	0,3 c/	15,0 c/	1,3 c/	-	121,3 c/	11,2 g/
Aruba	-	-	-	-	-	-	-
Bermudes	-	-	-	-	61,4	115,7	-
Guam	-	-	-	-	-	-	-
Iles Caïmanes	7,8	15,4	23,2	2,8	-	73,2	-
Iles Cook	3,5	-	3,5	94,6	-	0,1	-
Iles Turques et Caïques	1,3	-	1,3	1,5	-	7,2	-
Iles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges britanniques	7,7	0,3	8,0	0,9	-	94,0	-
Kiribati	5,5	10,6	16,1	92,5	36,3	0,9	5,6 f/
Montserrat	5,3	1,2	6,5	87,8	-	0,3	-
Nauru	-	-	-	-	-	24,6	-
Nioué	-	-	-	-	-	-	-
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	-	-	-	-	-	2,6	-
Tokélaou	-	-	-	-	-	-	-
Tonga	15,0	-	15,0	31,6	53,3	1,6	4,6
Tuvalu	0,1	-	0,1	25,0	-	0,0	-

Tableau 6B (suite)

Pays ou territoire	Dettes multilatérales			Col. (9) en pourcentage de la col. (1) (10)	Dettes en pourcentage du PNB (11)	Service de la dette a/ (12)	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services (13)
	Concessionnelle (7)	Non concessionnelle (8)	Total (9)				
<u>Ensemble des pays en dévelop- pement insulaires</u>	6 257,7	21 311,0	27 568,7	18,5	56,8	18 016,7	13,1 h/
<u>Petits pays en développement insulaires b/</u>	940,5	999,8	1 940,3	14,5	51,9	1 868,6	17,3 h/
<u>Pays les moins avancés</u>	25 655,9	6 766,8	32 422,7	30,7	88,9	5 697,2	38,9
<u>Ensemble des pays en développement</u>	63 267,0	141 489,0	204 756,0	17,0	51,3	147 730,0	17,4

Sources : OCDE, Financement et dette extérieure des pays en développement, Etude 1990; CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1990; et Atlas de la Banque mondiale 1990.

a/ Y compris la dette à court terme et le recours au FMI.

b/ Petits pays en développement insulaires ayant une population de moins d'un million d'habitants.

c/ 1988.

d/ En pourcentage du PNB en 1988.

e/ En pourcentage des exportations de biens et de services en 1988.

f/ En pourcentage des exportations de biens et de services en 1986.

g/ En pourcentage des exportations de biens et de services en 1987.

h/ Moyenne non pondérée.